

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote		Libellé de la proposition cotée
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
															1. Préambule
															2. Épidémiologie - Enquête ES - Données PMSI
Proposition 1	0	0	0	0	1	1	0	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 1	Les enjeux et effets attendus sont : - la détermination de la prévalence des TSA en France, en vue de l'adaptation de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire.
															Détermination de la prévalence des TSA en France
Proposition 2	0	0	0	0	2	2	0	2	16	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 2	Mettre en place un dispositif de pair-aidance lors de l'intégration de la personne autiste à un nouveau milieu.
															3. Passage de l'adolescence à l'âge adulte
Proposition 3	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 3	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - la continuité et la cohérence des interventions lors du passage de l'adolescence à la vie d'adulte. - la préparation au changement de statut et d'environnement
															Continuité et cohérence des interventions lors du passage de l'adolescence à la vie d'adulte
Proposition 4	0	0	1	0	0	0	1	1	19	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 4	Pour les adolescents ayant bénéficié des interventions telles que celles recommandées chez l'adolescent, réévaluer ces interventions, afin d'en assurer la continuité et mettre en place les recommandations qui suivent.
Proposition 5	0	0	0	0	2	0	1	0	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 5	Pour les adolescents n'ayant pas bénéficié des interventions telles que celles recommandées chez l'adolescent, évaluer et mettre en place les recommandations qui suivent.
Proposition 6	0	0	1	0	0	0	1	2	18	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 6	Réaliser une évaluation du fonctionnement, comportant un examen somatique de la personne autiste avant le passage à l'âge adulte, afin d'établir avec elle un projet personnalisé pour faciliter cette transition (avis d'experts).
Proposition 7	0	0	0	0	2	1	1	2	16	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 7	Accompagner la personne autiste sur une période conséquente dans la gestion de ses changements physiologiques associés au bouleversement hormonal qui peut survenir tardivement, et s'assurer qu'elle les a compris (avis d'experts).
Proposition 8	1	0	0	0	0	0	1	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 8	Accompagner les parents/les aidants à ces changements afin que le passage de leur enfant de l'adolescence à l'âge adulte ne soit pas vécu comme une mise à l'écart ou une atteinte à leur compétence parentale (avis d'experts). Assurer un temps d'accompagnement nécessaire aux transitions dans le projet de la personne autiste. S'assurer de faire le lien entre les évaluations et interventions proposées aux adolescents, et celles qui pourront être proposées à l'âge adulte. (avis d'experts). Envisager le développement des compétences fonctionnelles utiles dans la vie adulte.
Proposition 9	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 9	Prendre en compte les préférences de la personne autiste dans le choix d'un parcours/projet de vie (pour l'habitat, l'emploi, les activités, les soins, etc.), avec ou sans service d'accompagnement (avis d'experts).
Proposition 10	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 10	Avec l'accord de la personne, associer son entourage à la préparation aux transitions afin de faciliter celles-ci (avis d'experts).
Proposition 11	0	0	0	0	0	1	1	4	16	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 11	Définir dès le début de l'adolescence les différentes étapes (constitution de dossiers, entretiens préalables, stages, etc.) afférentes au projet du futur adulte autiste permettant à ce dernier et à son entourage de (avis d'experts) : - mieux anticiper la transition, - se repérer dans le temps, - appréhender l'attente et les étapes.
Proposition 12	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 12	Pour les personnes qui ont une notification d'orientation de la MDPH, travailler en coordination avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH afin de construire des orientations qui répondent aux attentes et besoins de la personne et qui sont susceptibles de faciliter les essais et les transitions d'un dispositif à un autre (avis d'experts)
Proposition 13	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 13	Développer les partenariats et permettre l'accès à des dispositifs qui favorisent l'intégration de la personne dans un nouveau milieu de vie si possible en milieu ordinaire, ou l'insertion professionnelle, ou l'insertion sociale (prise de contact régulière, stages, journées d'intégration, etc.) (constat). Préparer la transition avec la personne, en présentant le futur interlocuteur référent ou la nouvelle équipe (libérale ou en établissement), les nouveaux locaux, la chambre (si besoin), les espaces (avis d'experts).
Proposition 14	0	0	0	0	4	1	2	2	13	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 14	Mettre en place un dispositif de pair-aidance lors de l'intégration de la personne autiste à un nouveau milieu.
Proposition 15	0	0	0	0	1	0	1	3	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 15	Permettre à la personne autiste de faire l'expérience concrète de plusieurs options pour fonder le choix de l'orientation et être bien informée (stage, accueil temporaire).
Proposition 16	0	0	0	0	2	0	1	1	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 16	Si la personne autiste s'oriente vers un accompagnement par un ESMS, considérer les formes souples d'un accompagnement à domicile ou d'accueil de jour. Envisager l'accueil temporaire comme un outil de transition éventuel vers le secteur adulte (avis d'experts).
Proposition 17	0	0	0	1	0	1	2	2	16	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 17	Définir avec la personne autiste, les informations et éléments utiles et nécessaires à une vie quotidienne personnalisée qu'il convient de communiquer ou non au futur service d'accompagnement ou établissement avec ou sans hébergement. Veiller à avoir des éléments sur les habitudes de vie et de communication qui pourraient avoir des effets perturbateurs. En ce sens, un document décrivant les particularités de fonctionnement de la personne peut être un outil utile dans bon nombre de situations de socialisation (avis d'experts).
Proposition 18	1	0	0	0	0	0	2	5	14	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 18	Anticiper l'évolution des besoins et des attentes des futurs adultes autistes (avis d'experts) : - en considérant les prises en charge et les transitions dans un parcours continu de vie - en envisageant de développer des services adaptés à la période de transition adolescent-adulte - en modélisant des systèmes de graduation des interventions - en envisageant les modalités de transferts de compétences et d'accompagnement entre la famille et les professionnels accompagnant l'adolescent et ceux qui l'accompagneront à l'âge adulte. - en coordonnant l'ensemble des actions avec l'ensemble des acteurs du territoire - en développant des nouveaux dispositifs et services d'accompagnement en milieu ordinaire.
Proposition 19	0	0	0	0	0	0	1	4	17	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 19	Préparer et formaliser avec la personne les transitions liées aux études, à la formation et à l'activité professionnelle. Un travail d'accompagnement peut être réalisé individuellement. Suite à des observations préalablement réalisées, ce travail nécessite, à l'aide de différents supports adaptés à la communication de la personne (aides visuelle, explications, emploi du temps, etc.), d'anticiper la transition bien en amont de l'entrée dans la vie professionnelle et des études jusqu'à l'intégration complète. Pointer les compétences sur lesquelles prendre appui pour préparer cette transition (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
4. Participation de l'adulte autiste															
Proposition 20	0	0	0	0	1	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 20	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - le respect de la personne, de ses droits et de ses choix ; - l'information à la personne sur l'ensemble des aides, activités et accompagnement au-quel'elle peut prétendre et sur la responsabilité que lui confère le statut d'adulte ; - la participation effective de la personne aux décisions qui la concernent ; - la participation sociale de la personne en milieu ordinaire, autant que possible ; - la lutte contre toute stigmatisation de la personne autiste ; - une vie la plus autonome et indépendante possible, en favorisant sa qualité de vie.
Le respect de la personne autiste															
Proposition 21	0	0	0	0	2	1	1	3	15	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 21	Respecter la manière dont la personne se considère. Accepter que certaines personnes autistes ne se considèrent ni malades, ni handicapées (avis d'experts).
Proposition 22	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 22	Être particulièrement attentif à prendre en compte les capacités et compétences de la personne, présentes ou à développer, quel que soit son profil, et à ne pas la voir seulement sous l'angle de ses limitations, symptômes, et de son handicap (avis d'experts).
Proposition 23	0	0	0	0	1	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 23	Valoriser le statut social d'adulte de la personne autiste et éviter toute manifestation d'infantilisation en particulier dans les activités, les postures (avis d'experts).
Proposition 24	1	0	0	0	3	0	0	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 24	Privilégier le vouvoiement dans les relations avec l'adulte autiste après s'être assuré que cela ne cause pas de gêne ou de difficulté de compréhension de l'adulte autiste (avis d'experts).
Proposition 25	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 25	Respecter la personnalité de la personne, ses habitudes et rythmes de vie, ses centres d'intérêts, ses goûts, ses besoins, afin de renforcer son estime d'elle-même et sa motivation à participer (avis d'experts).
Le respect de ses droits															
Proposition 26	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 26	Veiller à ce que, à l'âge adulte, les droits de la personne autiste continuent à être respectés, et favoriser l'accès et la compréhension aux nouveaux droits acquis avec le statut d'adulte (notamment les droits civiques). Pour cela, informer les professionnels sur les droits des adultes autistes (constat).
Proposition 27	1	0	0	0	1	0	0	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 27	Former les agents de l'état, des collectivités territoriales et des services sociaux (justice - en particulier les magistrats, les experts psychiatres ..., enseignement, MDPH, CAF, Pôle emploi, etc.) à l'accueil, l'orientation et le renseignement des personnes autistes (pour l'accès aux droits et aux aides et prestations sociales de droit commun) (avis d'experts).
Le respect de ses choix															
Proposition 28	0	0	0	0	1	0	1	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 28	Reconnaître et favoriser systématiquement l'autodétermination de la personne et l'inviter à exprimer son avis, ses choix, ses attentes sans jugement (avis d'experts) : - en écoutant l'adulte autiste et son entourage et en dialoguant autour des options possibles - en proposant plusieurs options et en s'assurant que l'adulte autiste les a comprises ou en l'aidant à comprendre tous les choix possibles - en reconnaissant et respectant ses choix et son point de vue - en lui démontrant la confiance que l'on a en elle - en repérant et en favorisant son potentiel d'apprentissage et ses capacités à dépasser les difficultés - en l'incitant le plus possible à découvrir ses propres compétences et ses savoir-faire - en valorisant ses initiatives personnelles.
Proposition 29	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 29	Apprendre à la personne à faire des choix et à se protéger dans les différents environnements dans lesquels elle est amenée à évoluer. Si besoin, s'assurer qu'elle dispose d'outil(s) et support(s) de communication adaptés à ses besoins (par exemple : aides visuelles, explications, emploi du temps, etc.) (avis d'experts).
Proposition 30	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 30	S'interroger sur les motivations et les attentes et les choix de l'adulte autiste y compris pour ceux sans langage. Prendre en compte les manifestations d'approbation ou d'opposition, en tenant compte d'éventuelles écholalies, ou encore de démotivation de la personne. Ces manifestations peuvent être observées par les proches et/ou les professionnels qui partagent le quotidien de la personne. En cas de refus initial de participation, une fois les causes identifiées et analysées, réajuster autant que nécessaire les modalités d'interventions pour permettre à la personne de changer éventuellement d'avis et respecter ses choix de participation ou de non-participation (avis d'experts).
Proposition 31	0	1	0	0	1	0	2	1	17	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 31	Permettre autant que faire se peut à la personne de choisir le professionnel qui suscitera sa confiance, l'aidera à choisir son type d'accompagnement et veillera à coordonner les différentes interventions. Prendre le temps de construire une relation de confiance, de soutien, et sans jugement. Porter une vision positive de la personne. Respecter son droit de choisir les prestations qui lui conviennent parmi celles que la structure propose (avis d'experts).
Proposition 32	1	0	0	0	0	0	1	1	19	1	1	9	Absence de consensus	Proposition 32	Évaluer l'effectivité du recueil et de la prise en compte de l'expression de la personne en définissant des critères de suivi, par exemple (avis d'experts) : - en intégrant cet item dans le questionnaire de satisfaction - en l'abordant dans le cadre du conseil de la vie sociale - en vérifiant, dans les dossiers des personnes, l'effectivité du recueil de la parole de la personne.
L'information de l'adulte autiste sur l'ensemble des aides, activités et accompagnement auquel'elle peut prétendre et sur la responsabilité que lui confère le statut d'âge adulte															
Proposition 33	0	1	0	0	0	0	1	1	19	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 33	Informar l'adulte autiste, et le cas échéant, son représentant légal sur (avis d'experts) : - l'évolution de ses droits et de ses devoirs à la majorité - l'autisme et la diversité des accompagnements possibles à l'âge adulte - les ressources locales (associations professionnelles, de parents, d'adultes autistes, de groupes de soutien divers, groupes d'entraide, services, activités et équipements, etc.) susceptible d'informer et de favoriser la participation sociale de la personne - les différentes possibilités de parcours existantes pour les personnes adultes autistes - les différentes mesures de protection juridique existantes et leurs implications - la possibilité de faire appel à un médiateur en cas de désaccord ou de conflit - la possibilité de faire appel à une personne de confiance.
Proposition 34	0	1	0	0	0	0	2	1	18	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 34	Informar la personne, de manière adaptée et concise, des modalités de mise en œuvre de son droit à la participation individuelle ou à la non-participation (information, participation à l'élaboration de son projet personnalisé, choix de son accompagnement et de son lieu de vie, directives anticipées, etc.) lors de la remise de la charte des droits et libertés, du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour. Préciser les modalités de recours en cas de non-respect des droits (personne qualifiée, délégué du défenseur des droits sur le territoire, autres modalités propres à l'établissement ou au service, etc.) (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						9
Proposition 35	0	1	0	0	0	0	1	1	19	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 35	Quel que soit son degré d'autonomie, s'assurer que son projet ou ses activités lui soient présentés et annoncés, et que la personne en comprenne le sens (avis d'experts).
Proposition 36	0	1	0	0	0	0	0	2	19	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 36	S'assurer que l'information soit bien restituée à la personne, puis si besoin, directement aux professionnels concernés par cette information.
La participation effective de l'adulte autiste aux décisions qui le concernent															
Proposition 37	0	1	0	0	0	1	0	1	19	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 37	Tenir compte de l'expérience et des compétences de l'adulte autiste pour participer aux décisions qui la concernent. Évaluer et réévaluer en situation concrète (des choix dans la vie quotidienne ou professionnelle), les compétences de l'adulte autiste susceptibles de favoriser l'autonomie et les capacités à faire des choix et à les suivre. Prendre en compte ses expériences passées et actuelles en termes de participation. Identifier avec la personne les bénéfices de ces dernières et les éventuels obstacles à cette participation (avis d'experts).
Proposition 38	0	0	0	0	1	1	0	0	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 38	Valoriser le pouvoir d'action de l'adulte autiste et élaborer avec lui les solutions spécifiques permettant sa participation, en créant des opportunités et en : (avis d'experts) : - formulant des questions précises et concrètes, ainsi que des instructions verbales ou visuelles adaptées (ni trop longues, ni trop abstraites) - recueillant ses attentes et ses besoins, notamment au travers d'outils de recueil - prenant le temps nécessaire pour lui permettre de s'exprimer et en reconnaissant son point de vue - proposant si besoin des aides techniques et technologiques habituelles (cognitives, posturales, auditives et tactiles), y compris par utilisation d'outils connectés, adaptées dans des usages et lieux différents - organisant des répétitions, des feedbacks, des jeux de rôle, des simulations.
Proposition 39	0	1	0	0	0	0	2	2	17	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 39	Définir clairement avec la personne les modalités de sa participation, et avec son accord, les modalités de la participation de son partenaire ou de sa famille, des aidants et des professionnels, et expliciter le rôle du représentant légal (avis d'experts) : - Si la personne accepte que son partenaire et/ou son entourage soient impliqués : (i) discuter avec la personne sur la nature des informations à partager, sur les aspects confidentiels ainsi que les modalités de transmission des informations ; (ii) expliquer comment les familles, les partenaires et les aidants peuvent venir en aide à l'adulte avec autisme et l'aider dans les projets éducatifs ou d'autonomie ; (iii) s'assurer que les services ne se désengagent pas face à l'implication de la famille, du partenaire ou du/des aidants, à moins que ceci ait été clairement convenu entre l'adulte autiste et sa famille, son partenaire et ses aidants. - Si la personne n'accepte pas que son partenaire et/ou sa famille soient impliqués : donner à la famille, au partenaire, aux aidants des informations orales et écrites sur les personnes à contacter si ils s'inquiètent au sujet des soins et de l'accompagnement de la personne.
Proposition 40	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 40	Garantir la participation ou la représentation de la personne aux instances de représentation des usagers (constat).
La participation sociale de la personne en milieu ordinaire, autant que possible															
Proposition 41	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 41	Proposition au décideur : Poursuivre la sensibilisation de l'opinion publique pour une meilleure connaissance et acceptation de l'autisme dans la société (avis d'experts).
Proposition 42	0	0	0	0	0	1	1	1	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 42	Laisser la possibilité et/ou aider l'adulte autiste, s'il le souhaite, à se diriger et à participer à des associations, des activités collectives (loisirs, sport), des instances représentatives (conseil local de quartier, instances chargées de l'élaboration des politiques publiques, etc.), des associations citoyennes (dans le domaine de la solidarité, de l'environnement, etc.) en fonction de ses capacités et de ses potentialités. Ces potentialités constituent des points d'appui (avis d'experts).
Proposition 43	0	0	0	1	0	1	1	2	17	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 43	Encourager les personnes autistes à participer à des groupes de développement personnel, de soutien ou d'entraide en favorisant par exemple la pair aidance (niveau de preuve 4).
5. Rappels sur le diagnostic et les évaluations du fonctionnement chez l'adulte															
Proposition 44	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 44	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'obtention d'un diagnostic fiable et réactualisé pour toute personne qui le sollicite pour elle-même ou pour la personne qu'elle représente légalement ; - l'articulation de la démarche diagnostique et des évaluations du fonctionnement avec la proposition d'adaptation de l'environnement et d'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé. Obtention d'un diagnostic fiable ou réactualisé pour toute personne qui le sollicite pour elle-même ou pour la personne qu'elle représente légalement
Proposition 45	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 45	Répondre à la demande des personnes ou de leur représentant légal qui sollicitent un diagnostic de TSA (constat).
Proposition 46	0	0	0	0	1	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 46	S'assurer que le diagnostic a été posé selon les classifications internationales (CIM-10, DSM-IV-TR ou DSM-5). Sinon, encourager la démarche diagnostique et d'évaluation du fonctionnement selon l'évolution des connaissances scientifiques et la mise à disposition d'outils d'évaluation standardisés (voir résumé de la recommandation HAS 2011 en Annexe 1) (avis d'experts).
Proposition 47	0	0	0	1	0	0	0	3	18	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 47	S'assurer que la démarche diagnostique et d'évaluation du fonctionnement a comporté un volet clinique observationnel, une évaluation de l'autonomie et si nécessaire un bilan neuropsychologique et un bilan d'aptitude professionnelle (avis d'experts).
Proposition 48	0	1	1	0	2	0	1	1	16	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 48	Réévaluer le fonctionnement de l'adulte autiste dans les domaines où des besoins sont identifiés par l'adulte autiste, son représentant légal le cas échéant, ou les professionnels qui l'accompagnent, notamment par des évaluations cognitives, de la cognition sociale, du fonctionnement, un bilan visuel et orthoptique, un bilan sensori-moteur, par une équipe pluriprofessionnelle formée (avis d'experts).
Proposition 49	1	0	0	1	0	0	3	3	14	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 49	Réévaluer le fonctionnement de l'adulte autiste au minimum tous les 5 ans et plus fréquemment si nécessaire (avis d'experts).
Articulation de la démarche diagnostique et des évaluations du fonctionnement avec la proposition d'adaptation de l'environnement et de l'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé															
Proposition 50	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 50	Faire suivre toute démarche diagnostique et d'évaluation du fonctionnement ou de la situation d'un adulte autiste par la proposition d'adaptation de l'environnement et d'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé (interventions ou activités), que l'évaluation ait été réalisée dans le cadre du diagnostic, ou du suivi ultérieur de la personne ; si l'adulte autiste ne souhaite pas la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement personnalisé, l'informer des possibilités de soutien (avis d'experts).
Proposition 51	1	0	0	1	0	1	1	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 51	Proposer des interventions adaptées (en particulier sur la communication sociale) même si le diagnostic n'est pas posé (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation										Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	0	0	0	0	0	1	0	0	20						
6. Interventions sur l'environnement de la personne																
6.1 Accompagnement de la famille																
Proposition 52	1	0	0	0	0	0	1	0	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 52	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - le respect du choix de la personne concernant l'implication de sa famille ; - la qualité de vie de l'adulte autiste et de sa famille ; - l'information et la formation de la famille (conjoint, parents, fratrie, ...) et des proches ; - l'accompagnement des familles au vieillissement des adultes autistes ; - un soutien et l'accès à des solutions de répit sur le territoire.
Respect du choix de la personne concernant l'implication de sa famille																
Proposition 53	0	0	0	0	1	0	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 53	Aider les familles à reconnaître le statut d'adulte de l'adulte autiste et les accompagner ou les orienter vers les services spécifiques pour effectuer les démarches administratives (avis d'experts).
Proposition 54	0	0	0	0	1	0	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 54	Dans cette démarche, prendre en compte la diversité des situations familiales (avis d'experts).
Proposition 55	0	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 55	Avec l'accord de l'adulte autiste, permettre aux proches de s'impliquer dans l'accompagnement et de collaborer avec les professionnels, dans le respect de la place de chacun et de celle définie avec l'adulte autiste lui-même. Ces modalités sont adaptées aux spécificités et aux besoins de la personne (avis d'experts).
Proposition 56	1	0	0	0	1	0	0	0	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 56	Avec l'accord de l'adulte autiste, organiser les modalités de participation des parents ou des proches leur permettant, s'ils le souhaitent, d'être à l'initiative d'un questionnaire qui leur soit propre sur le fonctionnement général de la structure d'accueil et d'être davantage associés à la vie de celle-ci. Définir clairement le rôle des proches et des professionnels dans l'accompagnement proposé (avis d'experts).
Proposition 57	1	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 57	Pour les personnes autistes bénéficiant d'une protection juridique, informer les familles ou les représentants légaux des modalités d'accompagnement (avis d'experts).
Proposition 58	1	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 58	En cas de désaccord ou de conflit entre l'adulte autiste et sa famille, faire appel à la personne de confiance, à un tiers concerné ou en dernier recours saisir le juge des tutelles (avis d'experts).
Qualité de vie de l'adulte autiste et de sa famille																
Proposition 59	1	0	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 59	Prendre en compte l'expérience et les compétences des familles/aidants et les expériences vécues par chacun ainsi que les ressources internes et externes déjà mobilisées. Si la famille (parents, fratrie, etc.) ou les aidants le souhaitent, mettre en place une analyse de leurs besoins et y répondre, au niveau du territoire de proximité, de manière adaptée selon les besoins notamment au travers de formations des aidants familiaux ou de soutien. Les besoins varient d'une famille à l'autre et peuvent concerner (avis d'experts) : - besoin d'écoute - besoin d'information - besoin de solutions de répit - besoin de soutien - besoin de guidance/ de formation.
Proposition 60	0	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 60	À partir des besoins identifiés avec elles, accompagner ou orienter les familles/les aidants qui le souhaitent vers des associations et des services leur permettant de trouver des solutions (avis d'experts) : - des groupes d'échanges ou d'entraide entre pairs - des organismes de formations - des services de répit - des associations de familles - des services sociaux et services de santé.
Proposition 61	0	0	0	0	1	0	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 61	Travailler en alliance avec les familles. Établir une relation de confiance fondée sur le dialogue et le respect mutuel, la reconnaissance des besoins et sur l'expérience et les compétences des familles. Rechercher l'adhésion de la famille/l'aidant concernant les objectifs visés, moyens envisagés, modalités de mise en œuvre et d'évaluation (avis d'experts).
Proposition 62	0	0	0	0	0	0	1	3	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 62	Identifier avec les familles/les aidants qui le souhaitent les gestes de la vie quotidienne qu'ils adoptent (ont mis en place) pour accompagner l'adulte autiste. Une guidance familiale peut être proposée pour l'appropriation des outils de communication, de programmes d'assistance éducative à domicile (avis d'experts).
Proposition 63	0	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 63	Être attentif à ce que le degré d'implication de la famille attendu ou demandé corresponde à ses possibilités d'investissement sans la culpabiliser. S'assurer que les interventions ou les actions de formation soient compatibles avec l'éloignement géographique, les possibilités psychologiques, matérielles et financières des familles/aidants. Ces possibilités peuvent varier dans le temps (avis d'experts).
Proposition 64	0	0	0	0	0	0	1	3	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 64	Favoriser le maintien des liens avec la fratrie si l'adulte autiste le souhaite. Proposer des modalités de réponses qui tiennent compte du niveau de connaissance/acception des fratries. Être attentif aux manifestations exprimées par la fratrie. Elles peuvent être (avis d'experts) : - des interrogations et incompréhensions - des sollicitations de soutien - des manifestations de souffrance.
Information et formation de la famille																
Proposition 65	0	0	0	0	2	1	0	0	0	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 65	S'assurer auprès des proches de la compréhension et de l'acceptation du diagnostic posé et des domaines évalués. Veiller à ce que ces informations ne soient pas anxiogènes pour les familles/aidants. Instaurer un dialogue régulier avec la famille et s'entretenir avec elle aux différentes étapes de l'accompagnement par un échange permanent d'informations nécessaires sur (avis d'experts) : - l'autisme et ses modalités d'accompagnement - la possibilité pour les familles d'avoir une évaluation de leurs propres besoins notamment de santé, et la façon d'y accéder.
Proposition 66	0	0	0	0	1	1	1	1	2	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 66	Permettre aux fratries, si elles le souhaitent, d'être informées de la vie institutionnelle (courriers relatifs à la vie de l'établissement, réunions...) et de se former à l'utilisation des outils spécifiques mis en œuvre auprès de l'adulte autiste. Leur proposer de s'impliquer sans pour autant leur imposer un tel choix (avis d'experts).
Proposition 67	0	0	0	1	1	0	1	1	1	18	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 67	Développer des programmes de formation (psychoéducation) pour et avec les familles qui le souhaitent (niveau de preuve 4).
Proposition 68	0	1	1	0	2	0	0	0	0	18	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 68	Développer notamment les formations sur les méthodes développementales et éducatives et les spécificités du vieillissement des personnes autistes (avis d'experts).

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote		Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						
Proposition 69	0	1	1	0	2	1	1	0	16	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 69	S'inspirer de programmes de psychoéducation existants pour construire ces programmes (avis d'experts).
Proposition 70	0	0	0	0	2	0	3	2	15	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 70	Identifier sur le territoire la possibilité pour les familles/aidants de participer à des formations proposées par d'autres aidants (formation par les pairs) (avis d'experts).

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Accompagnement des familles au vieillissement des adultes autistes															
Proposition 71	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 71	Informier et sensibiliser les proches de l'adulte autiste et les professionnels aux conséquences probables du vieillissement des personnes autistes et aux démarches de prévention permettant de limiter et de retarder l'apparition de troubles et affections liées au vieillissement (avis d experts).
Proposition 72	1	0	0	0	0	0	1	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 72	Afin de faciliter les transitions au moment de la disparition des parents, engager une réflexion sur les conséquences du vieillissement de l'adulte autiste et des proches et sur l'anticipation de la fin du mandat de protection juridique qui pourrait être organisée par l'établissement, avec l'appui d un organisme ou professionnel averti afin de bénéficier de la connaissance de la législation en cours (fratrie, représentant légal) (avis d experts).
Proposition 73	0	0	0	0	1	1	2	0	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 73	Anticiper, préparer et soutenir la fratrie ou autre proche à accompagner la personne autiste vieillissante.
															Soutien des familles et accès à des solutions de répit sur le territoire
Proposition 74	0	0	0	0	0	1	0	2	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 74	Soutenir de manière positive les familles et leur proposer, si nécessaire des espaces de médiation (avis d experts).
Proposition 75	0	0	0	0	0	0	2	2	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 75	En dehors des dispositifs réglementaires (conseil de la vie sociale (CVS), commission des usagers), rechercher en interne ou sur le territoire des formes souples de participation des familles/aidants. Celles-ci peuvent prendre la forme de (avis d experts) : - groupe de parents, fratries - réunions thématiques - journées portes ouvertes - fêtes - participation à des activités de loisirs, etc.
Proposition 76	0	0	0	0	1	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 76	En collaboration avec le CRA, l'aRS et la MDPH, identifier et développer sur le territoire les plateformes de répit. Leurs missions consistent à proposer des temps de répit sous différentes formes (avis d experts) : - aide à domicile, de quelques heures à 24h/24 (par exemple : baluchonnage) - recherche d une structure d hébergement temporaire pour l'adulte autiste - accueil de jour en fonction des besoins de l'adulte autiste - des sorties culturelles - des groupes d échanges - des séjours de vacances adaptés.

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	1	2	3	4	5	6	7	8	9					
6.2 Accompagnement des professionnels														
Proposition 77	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 77 Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes et les équipes qui les accompagnent sont : - la cohérence de l'équipe ; - la prévention des risques psychosociaux et accidents du travail ; - l'accès des adultes autistes à un réseau d'accompagnement inscrit dans le territoire permettant une autonomie et socialisation optimums des adultes autistes ; - l'implication des équipes dans la formation et la recherche.
														Cohérence de l'équipe et prévention des risques psychosociaux et accidents du travail Qualification et organisation des équipes pluriprofessionnelles La cohérence du travail d'équipe est fondamentale pour assurer l'accompagnement (avis d'experts). Pour ce faire :
Proposition 78	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 78 Définir dans le projet d'établissement l'organisation et le soutien nécessaires aux professionnels afin de faciliter l'accompagnement des personnes autistes (avis d'experts) : - la composition et l'organisation du temps de travail d'une équipe pluriprofessionnelle - la définition du rôle et des missions des professionnels - la valorisation des savoirs des équipes - la formation, la supervision et l'analyse de la pratique - les modalités permettant d'harmoniser les pratiques de façon concertée et interdisciplinaire au travers d'outils partagés, de réunions d'équipe et de réflexions sur le partage d'informations (en tenant compte du secret médical et du secret professionnel).
														Constitution d'une équipe pluriprofessionnelle
Proposition 79	0	1	0	0	1	0	2	3	15	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 79 Constituer en interne, ou identifier à l'extérieur du service ou de l'établissement, une équipe pluriprofessionnelle, formée ou expérimentée en autisme, qui puisse être mobilisée en fonction des besoins de l'adulte, et comportant notamment des temps (avis d'experts) : - de médecin - de professionnels paramédicaux (ergothérapeute, infirmier, psychomotricien, orthophoniste) - de professionnels ressources (par exemple dans le secteur du logement, de l'éducation et/ou de l'emploi - jobcoach) - de psychiatre - de psychologue - de travailleurs sociaux et médico-sociaux (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, aide médico-psychologique, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale).
Proposition 80	1	0	0	0	1	1	2	1	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 80 Prévoir un temps de médecin formé à l'autisme dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui puisse être médecin traitant si la personne le souhaite, et dont la mission doit tenir compte d'un travail en lien étroit avec les équipes et les partenaires (avis d'experts).
Proposition 81	0	0	0	0	2	0	0	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 81 Afin d'assurer une coordination interne et externe effective, rechercher autant que possible un équilibre au niveau de la composition de l'équipe entre les différentes fonctions, les métiers et les niveaux de formation (équipe éducative et soignante). Prévoir des temps de psychologue suffisant pour assurer les évaluations, la mise en place et l'accompagnement des équipes à l'utilisation d'outils spécifiques (avis d'experts).
Proposition 82	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 82 Mener une réflexion en équipe sur la posture bienveillante et respectueuse nécessaire pour accompagner l'adulte autiste. Cette posture du professionnel nécessite de prendre du temps pour communiquer entre professionnels et avec l'adulte autiste, de créer une relation de confiance et rester disponible et flexible pour permettre à l'adulte autiste le changement et le choix. Impulser et accompagner, si nécessaire, une dynamique de changement auprès de l'ensemble de l'équipe (avis d'experts).
														Organisation du temps de travail de l'équipe
Proposition 83	1	0	0	0	0	0	3	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 83 Mettre en place des réunions de cadres et de direction régulières pour accompagner les professionnels dans leur travail au quotidien. Prévoir un management « de proximité » qui collabore dans les réponses aux besoins de l'adulte autiste et qui étaye suffisamment les pratiques et soutienne les équipes. Privilégier une dynamique d'équipe, notamment en réactualisant régulièrement les formations des professionnels. (avis d'experts).
Proposition 84	0	0	1	0	1	0	0	2	18	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 84 Stimuler et encourager les projets innovants des équipes (avis d'experts).
Proposition 85	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 85 Intégrer dans les plannings des professionnels des temps dédiés pour la préparation des activités et des emplois du temps des adultes autistes, indépendants des périodes prévues pour les activités elles-mêmes, ainsi que des temps de réunions, de transmission et de coordination, de rédaction, d'évaluation et de guidance dédiés directement à l'accompagnement de la personne (avis d'experts).
Proposition 86	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 86 Organiser des plannings prévisionnels des professionnels en tenant compte, à la fois, des périodes d'investissement et des périodes de repos (jours consécutifs) (avis d'experts).
Proposition 87	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 87 Garantir une régularité hebdomadaire des accompagnements pour répondre à la fois aux besoins des personnes et donner des conditions de travail sereines aux salariés. En ce sens, être vigilant à la constitution des équipes et à un ratio d'encadrement suffisant pour assurer la sécurité des personnes accueillies, l'application de la réglementation du droit du travail, et un accompagnement de qualité (avis d'experts).
														Définition du rôle et des missions des professionnels
Proposition 88	1	0	0	0	0	2	1	0	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 88 Identifier les personnes référentes sur le plan somatique et éducatif et/ou une équipe responsable de la coordination et du suivi de parcours de la personne ayant besoin d'un service ou d'un établissement. Faire appel si nécessaire au milieu extérieur à la structure (avis d'experts).
Proposition 89	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 89 Dès l'embauche d'un nouveau salarié ou stagiaire, désigner un tuteur expérimenté pour assurer sa formation pratique et permettre son adaptation et ce, pendant une durée certaine, en s'assurant à la fin de cette période que le professionnel ou le stagiaire est opérationnel ; proposer parallèlement au nouveau salarié une formation à l'autisme (avis d'experts).
Proposition 90	0	0	0	0	0	1	0	2	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 90 Clarifier avec la personne, la place, les savoir-faire et le rôle de chacun. S'assurer que l'adulte autiste a bien identifié et compris les rôles de ses référents (avis d'experts).
Proposition 91	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 91 Mener une réflexion collective, sur l'articulation entre les professionnels et les proches, au niveau de l'équipe, et au cas par cas en tenant compte des choix de l'adulte autiste (avis d'experts).
														Valorisation des savoirs des équipes

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	1	0	0	1	1	0	0	3	16					
Proposition 92	1	0	0	1	1	0	0	3	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 92 Valoriser les savoir-faire et les savoir-être des professionnels et favoriser la transmission de ces compétences (avis d experts): - en proposant, lors de temps de réunion, une présentation de la formation suivie par le ou les professionnel(s) et en favorisant la diffusion des supports transmis lors des formations (sous réserve d accord préalable de l organisme de formation) - en identifiant un ou des « référent(s) comportements-problèmes » formés - en mettant en place des tutorats - en assurant la formation pratique de l'ensemble des personnes en contact avec les adultes autistes
Proposition 93	1	0	1	0	0	1	0	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 93 Organiser une réflexion sur les représentations, les attitudes, les perceptions et les ressentis des professionnels impliqués dans l'accompagnement (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Information - Formation - Analyse de pratique et supervision Information															
Proposition 94	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 94	Mettre à disposition des professionnels des informations recueillies sous différents types de support comme par exemple les livres, vidéos, sites internet, revues professionnelles, etc. (avis d experts).
Proposition 95	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 95	Informers les professionnels des évolutions récentes et des connaissances scientifiques liées à l'autisme ainsi que des connaissances sur les pathologies associées (avis d experts).
Proposition 96	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 96	Veiller à leur actualisation et à la sensibilisation des professionnels (informations, échanges de pratiques, séminaires, etc.), en s appuyant sur les ressources mises à disposition par les centres de ressources autisme et les universités (avis d experts).
Formation															
Proposition 97	1	0	0	0	2	0	0	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 97	Assurer une formation aux connaissances actualisées sur l'autisme, en s appuyant sur l'état des connaissances et sur les recommandations existantes dans les différents secteurs : sanitaire, médico-social et social.
Proposition 98	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 98	Assurer des formations à l'autisme des stagiaires, des personnes en contrats de professionnalisation ou d apprentissage, afin de développer un vivier de compétences (salariés potentiels) (avis d experts).
Proposition 99	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 99	Favoriser et encourager la formation et le développement professionnel continu. Planifier, et faciliter l'accès à la formation, de l'ensemble des professionnels exerçant à domicile ou en services et établissements : les personnels d encadrement, les professionnels de première ligne (éducatifs, soignants, paramédicaux, aide à la personne), les personnels des services généraux et les membres des conseils d administration des associations gestionnaires (avis d experts).
Proposition 100	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 100	Privilégier les formations de l'équipe d un service ou d un établissement « en intra » ainsi que les actions de formation croisée réunissant les professionnels intervenant au domicile, du médico-social et du sanitaire afin d aboutir à un partage de connaissances et d expériences (formations sur site, conférences). Proposer éventuellement que les professionnels exerçant de manière isolée (exemple : intervenant au domicile de l'adulte autiste) aient la possibilité de participer aux réunions d une équipe pluriprofessionnelle sur le territoire ou soient rattachés à un plateau technique, afin d échanger avec d autres professionnels (avis d experts).
Proposition 101	2	0	0	0	0	1	2	0	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 101	Avec l'accord de l'adulte autiste, proposer aux personnes de l'entourage de participer à ces formations (en tant que formateur ou participant) (avis d experts).
Analyse de pratique - Régulation - Supervision															
Proposition 102	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 102	Planifier et mettre en œuvre des dispositifs d échanges/régulation, d analyse de pratiques et de supervision permettant la mutualisation et la transmission des savoirs et expériences et la prévention de l'épuisement et l usure des professionnels (avis d experts).
Proposition 103	1	1	0	0	1	0	0	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 103	Organiser une réflexion sur les représentations, les attitudes, les perceptions et les ressentis des professionnels impliqués dans l'accompagnement (avis d experts).
Proposition 104	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 104	Prêter attention aux expériences et aux émotions des équipes notamment face à des situations sensibles ou difficiles, en particulier celles qui présentent des risques de violence ou à la suite d événements violents. Planifier des temps de réunions ponctuelles pour permettre aux professionnels de s exprimer et de se décentrer de leurs propres interprétations. Soutenir les professionnels en difficulté et réaffirmer les objectifs inscrits dans le projet de la structure (avis d experts).
Proposition 105	0	0	0	0	1	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 105	Organiser des réunions en équipe, permettant des temps de retour d expériences et d analyse des pratiques à partir de cas concrets (avis d experts).
Proposition 106	1	0	0	0	3	0	1	0	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 106	Mettre en place un tutorat sous forme de supervision de préférence avec un tiers externe, formé aux gestes et techniques, afin que les professionnels s approprient et utilisent les outils d évaluation, les stratégies d apprentissage et les techniques de guidance enseignées en formation. La supervision permet de corriger les erreurs et les approximations en situation réelle (quel que le soit le mode d exercice des professionnels, au domicile de la personne ou en établissements) (avis d experts).
Proposition 107	1	0	0	0	3	0	1	1	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 107	Pour la supervision, faire appel si besoin à des professionnels libéraux ou à des réseaux de professionnels libéraux, et veiller à connaître ceux qui se trouvent dans l'environnement géographique de la structure accueillant l'adulte autiste (avis d experts).
Dialogue avec les autorités de contrôle et de tarification															
Proposition 108	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 108	Intégrer dans le dialogue de gestion les questions relatives aux moyens logistiques et organisationnels qu impliquent les techniques recommandées (répartition des tâches et des ressources, identification des besoins en temps dédiés et en préparation matérielle, planification des temps d apprentissage, organisation des espaces, mise en place des évaluations « au quotidien » : cotations et grilles de données, etc.) et la prise en compte de la variabilité de l'évolutivité des besoins en accompagnement des personnes autistes en objectivant le temps d accompagnement et les prestations nécessaires (avis d experts).
Accès des adultes autistes à un réseau d accompagnement inscrit dans le territoire permettant une autonomie et socialisation optimum Mobilisation d un réseau															
Proposition 109	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 109	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes et les équipes qui les accompagnent sont : - l'effectivité de la coordination ; - la garantie de la continuité du parcours.
Proposition 110	0	0	0	1	2	0	0	1	18	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 110	Promouvoir sur l'ensemble du territoire des coordinateurs de parcours de vie qui connaissent les spécificités de la personne et les particularités de l'autisme et peuvent s appuyer sur des plateformes de services spécialisés (niveau de preuve 4).
Concernant le réseau social															
Proposition 111	1	0	0	0	1	0	2	0	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 111	Connaître et se faire connaître des équipes spécialisées et des services à l'emploi, des services au logement, des sociétés de transport, des services municipaux, de la MDPH et du Conseil départemental, des associations culturelles, sportives, de loisirs du territoire en (avis d experts) : - organisant des rencontres avec les acteurs du territoire, voire des visites sur site pour leur présenter par exemple le projet d établissement, les missions, les spécificités du public, les ressources et limites en termes de soins de la structure - diffusant des plaquettes de présentation des dispositifs existants - organisant des journées portes ouvertes en direction des partenaires mais aussi des proches, voisins ou grand public - prenant des contacts lors de la journée annuelle des associations
Proposition 112	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 112	Identifier, connaître et transmettre à la personne et/ou son représentant légal, les sources d informations (documents, dépliants, site Internet...) et/ou de soutien en autisme sur le territoire. Discuter et conseiller la personne sur la façon d accéder et de se mettre en rapport avec ces ressources. S assurer que la personne est capable de s y rendre et de discuter avec des personnes qu elle ne connaît pas, si nécessaire, l'accompagner physiquement (avis d experts).
Proposition 113	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 113	En amont de sorties/activités, vérifier l'accessibilité et sensibiliser les acteurs du territoire (services publics, commerçants, associations du quartier, etc.) aux particularités des personnes autistes. Certains comportements nécessitent une communication. Expliquer aux acteurs les particularités à connaître des personnes autistes pour inviter à une éventuelle négociation sur les pratiques sans remettre en cause le règlement intérieur (sens particulier de la pudeur, contact sensoriel sur le carrelage froid...) (avis d experts).

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	0	0	0	0	1	0	1	1	19					
Proposition 114	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 114 Afin de répondre aux besoins de l'adulte autiste, développer en collaboration avec lui, une coordination territoriale avec les services (avis d experts) : - sociaux, - d aide à l'emploi, - d aide à domicile, - d hébergement, - d éducation, - de conseils financiers, etc.

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	0	0	0	0	0	0	1	20						
Concernant le réseau de santé															
Proposition 115	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 115	Identifier sur le territoire, avec l'aide des ARS, des CRA, les services spécialisés en diagnostics et évaluations, les dispositifs et professionnels de santé de proximité (médecine générale, médecine des différentes spécialités, dentistes, psychiatres, orthophonistes, psychomotriciens, orthoptistes, etc.) ainsi que les psychologues susceptibles de délivrer des soins appropriés dans les conditions spécifiques requises et mettre en place le réseau médical nécessaire. Celui-ci peut s'organiser avec (avis d'experts) : - les médecins généralistes - les réseaux de professionnels libéraux et salariés - le réseau de santé qui, quand il existe, fournit des réponses adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap et des professionnels - les centres de santé (certains ont signé des protocoles de coordination avec des ESSMS) - les réseaux de soins bucco-dentaires, comme par exemple Handident, Sohdev, Rhapsodif - les équipes mobiles - les centres ressources et centres de référence qui jouent un rôle de consultation et de soins spécifiques pour les cas complexes - les services d'hospitalisation à domicile - les établissements de santé - les services de psychiatrie et les établissements de santé avec autorisation d'activité en psychiatrie - etc.
Proposition 116	1	0	0	0	1	0	0	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 116	S'assurer que la personne a un médecin traitant et connaît les différents dispositifs de soins ou qu'elle puisse les identifier, les mobiliser et y accéder avec ou sans accompagnement. S'assurer que les professionnels emploient un vocabulaire courant (avis d'experts).
Proposition 117	1	0	0	0	0	0	0	0	21	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 117	Solliciter l'ensemble des acteurs de santé (les libéraux, les établissements, les groupements hospitaliers de territoire, etc.) pour travailler sur les axes stratégiques d'accès aux soins et l'application de la charte Romain Jacob (avis d'experts) ;
Proposition 118	1	0	0	0	0	0	0	3	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 118	Proposition aux décideurs : Inviter à une augmentation de la valorisation des actes permettant aux adultes autistes l'accès aux soins somatiques (avis d'experts). Organiser des partenariats avec les services de santé et les structures de soins du territoire tout en précisant les modalités d'accueil et d'accompagnement de la personne autiste. Dans le partenariat, prévoir des temps d'échange et des rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure (avis d'experts).
Proposition 119	1	0	0	0	1	0	1	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 119	Définir les moyens de coordination à mettre en place, par exemple (avis d'experts) : - un interlocuteur désigné pour coordonner les soins - des conventions et des protocoles - un travail de liaison à l'aide de fiche et d'échanges téléphoniques, des réunions, des consultations conjointes - la télémédecine (télé-expertise - téléconsultation - télésurveillance - téléassistance) qui tend à se développer également comme outil répondant aux besoins des personnes.
Proposition 120	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 120	Implication des équipes dans la formation et la recherche Rechercher un partenariat et favoriser les contacts et les stages des étudiants (à l'université ou en école de formation) afin de faciliter la formation pratique des stagiaires et de renforcer la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de l'autisme (avis d'experts).
Proposition 121	0	0	0	0	2	0	2	2	16	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 121	Favoriser les temps de transmission intra et inter-établissements pour échanger, transmettre et préparer les professionnels à être intervenants de formation (avis d'experts).
Proposition 122	0	0	0	1	0	0	1	1	19	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 122	Sensibiliser les professionnels aux besoins de la recherche dans le secteur de l'autisme et à leur éventuelle participation, autant que faire se peut, à des recherches-actions (avis d'experts).
Proposition 123	0	0	0	0	2	0	1	2	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 123	Proposition aux décideurs : Promouvoir, à partir d'appels d'offre ou de programmes de recherche, les recherches interdisciplinaires, prenant en compte, l'apport des sciences humaines (sociologie, anthropologie, etc.) ainsi que les recherches effectuées en partenariat avec les établissements médico-sociaux et les associations représentant les personnes autistes et leurs familles (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						9
6.3 Habitat et cadre de vie / Architecture															
Proposition 124	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 124	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'accès à un logement individuel ou collectif, autant que possible en milieu ordinaire ; - l'adaptation de l'habitat et de l'environnement social et matériel aux particularités, notamment sensorielles ; - le respect de l'intégrité physique, morale et de l'intimité.
Accès à un logement individuel ou collectif, en première intention en milieu ordinaire															
Proposition 125	1	0	0	0	1	0	0	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 125	Évaluer avec la personne, ses besoins et attentes en termes de logement (individuel, collectif, rural, urbain, avec ou sans la famille) et rechercher avec elle un cadre de vie stable et reconnu comme tel par celle-ci, en donnant la priorité à un logement adapté en milieu ordinaire. Évaluer régulièrement son choix et tenir compte des changements d'avis possibles (avis d'experts).
Proposition 126	1	0	0	0	2	0	1	2	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 126	Proposer à l'adulte autiste une palette de possibilités pour le choix de son lieu de vie en proposant en premier lieu le milieu ordinaire (avis d'experts).
Proposition 127	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 127	Pour les personnes ne vivant pas de manière autonome (vie en établissement ou vie au domicile familial), accompagner la transition de manière progressive afin de respecter le rythme de la personne. Par exemple, proposer un logement d'insertion à proximité d'un établissement pour aider l'adulte autiste à s'habituer progressivement à une vie individuelle et autonome.
Proposition 128	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 128	En cas de résidence collective, proposer un habitat pour 5 à 6 personnes, afin de ne pas trop exposer les personnes aux difficultés de la vie en collectivité et aux excès de stimulations, tout en s'efforçant de garantir un cadre de vie ordinaire (espaces intérieurs et extérieurs) ; le petit nombre permet aussi aux professionnels d'accompagner dans un contexte apaisant indispensable à la connaissance fine (et mutuelle) de la personne (avis d'experts).
Proposition 129	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 129	Afin que l'adulte autiste puisse connaître les modalités et enjeux d'une éventuelle vie en collectivité, lui proposer d'en faire l'expérience en lui permettant l'accès à des stages ou accueils temporaires en établissement adaptés pour personnes autistes, et/ou proposer des séjours vacances adaptés (avis d'experts).
Proposition 130	1	0	0	0	1	0	0	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 130	Après avoir évalué les capacités de la personne et les risques possibles, garantir la liberté d'aller et venir de l'adulte autiste. Mener une réflexion sur les bénéfices et les risques individuels et collectifs de la libre circulation de chaque adulte autiste, en prenant en compte les aspects fonctionnels et les aspects de sécurité. Structurer les espaces pour permettre une circulation aisée tout en évitant que la personne mette sa sécurité ou celle d'autrui en danger, aussi bien au sein des locaux que vers l'extérieur (avis d'experts).
Proposition 131	1	0	0	0	0	1	0	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 131	Lorsque les personnes vivent au sein d'un établissement médico-social, rédiger un règlement de fonctionnement respectant les droits des personnes et visant à clarifier les règles de déplacements au sein de l'établissement et à l'extérieur. S'assurer que les mesures de sécurité mises en place à titre collectif ne limitent pas la liberté d'aller et venir de ceux qui peuvent circuler librement. Définir les espaces au sein desquels les adultes peuvent se déplacer, les zones réservées aux professionnels et les espaces qui sont soumis à une limitation de circulation (avis d'experts).
Adaptation de l'habitat et de l'environnement social et matériel aux particularités, notamment sensorielles des adultes autistes															
Proposition 132	1	0	0	0	2	0	1	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 132	Réaliser des aménagements raisonnables au sein des lieux publics pour assurer un confort sensoriel adapté aux particularités des TSA (éclairage, bruit, température des locaux, etc.) (avis d'experts).
Proposition 133	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 133	Tenir compte des besoins de compensation de chaque personne et sensibiliser les personnels des lieux publics pour en faciliter l'accès aux personnes autistes (par exemple, accepter le port de casque, casquette, lunettes, en cas d'environnement très sonore ou lumineux, etc.). (avis d'experts).
Proposition 134	1	0	0	0	0	0	0	3	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 134	Prévoir un aménagement du logement et des espaces collectifs, en lien avec les spécificités notamment sensorielles des personnes autistes (avis d'experts) : - consulter et mettre à disposition de la personne, des professionnels et des proches des guides de vigilances architecturales - adapter les espaces au confort de l'adulte autiste (répercussions des bruits, seuil de luminosité, confort thermique, aménagement matériel des lieux de circulation, etc.) afin de faciliter les activités, déplacements ou apprentissages - favoriser les petits espaces permettant le retrait de l'adulte autiste au sein d'une même pièce - prévoir des espaces où l'adulte autiste peut aller se détendre - réfléchir à la possibilité d'espaces modulables et minimiser autant que faire se peut le nombre de fonction par pièces (distinguer les espaces d'activités et les espaces de vie, et dans l'idéal affecter un espace à une fonction).
Proposition 135	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 135	Proposer un environnement structuré et adapté au public accueilli (avis d'experts) : - identifier les lieux par une signalétique adaptée. Adapter l'affichage des informations à destination des usagers en fonction de leurs besoins (par exemple, communication alternative visuelle, avec photos de l'intérieur de chaque pièce sur la porte, et planning photo des éducateurs pour permettre plus de prévisibilité de l'environnement) - informer la personne des changements spatiaux et temporels avant le début des actions. Utiliser des explicitations verbales courtes et simples et si besoin, des supports visuels (séquentiels photos, pictogrammes, objets, agenda...).
Respect de l'intégrité et de l'intimité des personnes autistes															
Proposition 136	0	0	1	0	0	0	0	2	19	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 136	Veiller à ce que la personne bénéficie d'un espace où elle puisse se retirer mais rester vigilante à ce qu'elle n'y reste pas cloisonnée de manière prolongée. Prévoir des espaces de retrait accessibles à tout moment (avis d'experts).
Proposition 137	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 137	En résidence collective ou semi-collective, concevoir au travers de l'architecture des espaces privatifs permettant le respect de l'intimité de la personne. Proposer des chambres individuelles, avec salle de bains et WC privatifs (avis d'experts).
Proposition 138	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 138	Respecter les espaces privatifs de la personne et lui permettre d'y recevoir ou non son partenaire, sa famille, ses amis, tout en préservant le fonctionnement de la vie collective, le cas échéant. En l'absence d'espaces privatifs prévus à cet effet, prévoir des espaces où l'adulte autiste peut les rencontrer dans des conditions satisfaisantes (avis d'experts).
Environnement sécurisé et entretenu															
Proposition 139	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 139	Proposer un environnement sécurisé. Être vigilant à la sécurité des locaux, notamment pour les risques domestiques ainsi qu'à la qualité et à la robustesse des matériaux utilisés au sein des collectivités. S'appuyer pour ce faire sur les retours d'expérience croisés entre les personnes autistes, les associations représentant les usagers et leurs familles et les gestionnaires d'établissements (avis d'experts). Si nécessaire faire des ajustements ou des aménagements (faire attention au bruit, aux couleurs, à la lumière, aux odeurs - les réactions pouvant être opposées d'une personne à l'autre). Penser aussi à l'outillage de la personne.
Proposition 140	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 140	Veiller au bon maintien et à l'entretien des locaux. Prévoir un budget « entretien et réfection » afin de pouvoir réparer rapidement et constamment les dégradations des lieux (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Proposition	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						
7. Accompagnement de la personne et évaluation des effets attendus															
7.1 Interventions globales personnalisées et évaluation des effets attendus															
Proposition 141	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 141	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - la qualité de vie de l'adulte autiste et le développement de son autonomie et de sa liberté de choix ; - l'accompagnement cohérent, coordonné autour d'un projet personnalisé, co-élaboré avec la personne et sa famille ; - l'évaluation de la situation de la personne et de l'atteinte des objectifs du projet, réajustements et réévaluations.
Proposition 142	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 142	Qualité de vie de l'adulte autiste et développement de son autonomie Proposer à tout adulte autiste l'aide de professionnels afin d'élaborer un projet d'accompagnement et d'interventions personnalisées répondant à son profil et à ses choix (avis d'experts) : - élaborer avec l'adulte autiste qui le souhaite, et son représentant légal le cas échéant, un projet personnalisé pour tout adulte autiste accueilli dans un établissement ou service social ou médico-social, ou suivi sur plusieurs semaines par des professionnels de santé, en ambulatoire ou en hospitalisation - débiter les interventions avant la fin de la procédure diagnostique ou d'élaboration du projet d'accompagnement, si la durée nécessaire pour ces procédures (si possible, maximum 3 mois) est trop longue au regard des besoins de la personne.
Proposition 143	1	0	0	0	0	1	0	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 143	Adapter l'organisation de l'élaboration du projet personnalisé aux besoins spécifiques et singuliers de l'adulte autiste (avis d'experts) : - coordonner le processus d'élaboration du projet personnalisé par un professionnel interlocuteur privilégié qui est explicitement identifié auprès de l'adulte autiste et d'un membre de son entourage, ou du représentant légal le cas échéant, d'autant plus si la personne vit à domicile (risque d'intervenants exerçant dans des lieux différents et se rencontrant rarement) - co-construire le projet personnalisé en impliquant au maximum la participation de l'adulte autiste, et avec son accord et quand cela est adapté, en impliquant un ou plusieurs membres de son entourage ou le représentant légal le cas échéant, ainsi que l'ensemble des professionnels amenés à intervenir de façon coordonnée auprès de l'adulte autiste, quel que soit leur secteur d'activité, qu'ils exercent ou non au sein d'une même structure - adapter la durée et le processus d'élaboration aux besoins de la l'adulte autiste : (i) planifier et préparer les entretiens et évaluations, (ii) informer de l'objectif et de la durée des différents temps de rencontre, (iii) utiliser les modes ou outils de communication habituels de la personne, (iv) vérifier que l'environnement lumineux, sonore, etc. n'est pas perturbateur, (v) être flexible et changer de stratégie si la situation crée de l'anxiété.
Proposition 144	1	0	0	0	1	0	1	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 144	Évaluation avec l'adulte autiste de sa situation S'assurer que le diagnostic de TSA a été établi selon les classifications internationales et recommandations en vigueur et, le cas échéant, compléter ou proposer (pour l'adulte non diagnostiqué) la démarche diagnostique ; toutefois, élaborer un projet d'accompagnement pour toute personne autiste, même si celle-ci, ou son représentant légal le cas échéant, refuse ou ne peut s'engager dans l'actualisation d'une démarche diagnostique (avis d'experts).
Proposition 145	1	0	0	0	0	1	0	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 145	Recueillir les attentes, besoins, satisfaction et centres d'intérêts de l'adulte autiste, auprès de la personne elle-même, et si la personne en est d'accord, auprès de son entourage. L'analyse des situations peut différer entre l'adulte autiste et son environnement (avis d'experts).
Proposition 146	0	0	0	0	2	0	1	0	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 146	Effectuer une évaluation pluriprofessionnelle de la situation de l'adulte autiste par l'équipe en charge de la mise en œuvre des interventions, en prenant contact avec les autres professionnels intervenant auprès de la personne ; centrer ces évaluations sur les besoins et les compétences de l'adulte autiste et les éléments utiles à la mise en œuvre des interventions, notamment les moyens de réadaptation ou de compensation adaptés (avis d'experts).
Proposition 147	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 147	Effectuer cette évaluation de la situation à partir des éléments du dossier de la personne, d'entretiens, d'observations cliniques et d'évaluations formelles et informelles réalisées dans différents contextes et des projets personnalisés antérieurs. Favoriser les évaluations en situation réelle (avis d'experts).
Proposition 148	1	0	0	0	0	0	1	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 148	S'appuyer pour cette analyse de situation sur des compétences pluriprofessionnelles, sociales, éducatives, psychologiques, médicales et paramédicales, permettant d'évaluer les différents domaines de fonctionnement et de participation sociale de l'adulte autiste et des facteurs environnementaux : communication et langage, interactions sociales ou socialisation, cognition, sensorialité et motricité, régulation émotionnelle et comportement, vie affective et sexuelle, activités de la vie quotidienne dont repos nocturne, apprentissages et activité professionnelle, loisirs (avis d'experts).
Proposition 149	0	0	0	0	3	0	2	2	15	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 149	S'assurer que toute équipe a recours à des compétences relatives au fonctionnement neuropsychologique de l'adulte (en référence au langage, mémoire, attention, gnosies, praxies, fonctions exécutives, etc.), ou peut y avoir recours en externe (avis d'experts).
Proposition 150	1	0	0	0	1	0	1	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 150	S'assurer que toute équipe bénéficie de compétences relatives au fonctionnement neuropsychologique de l'adulte (en référence au langage, mémoire, attention, gnosies, praxies, fonctions exécutives, etc.) et au repérage de troubles psychiques pouvant être associés (dépression, anxiété), ou peut y avoir recours en externe (avis d'experts).
Proposition 151	0	0	1	0	1	1	0	0	19	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 151	Réaliser les évaluations formelles à partir d'outils validés s'ils existent, adaptés au niveau développemental de la personne et de ses capacités de communication (avis d'experts).
Proposition 152	0	0	0	0	0	0	1	0	21	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 152	Afin de mettre en valeur les compétences de la personne, évaluer son degré d'autonomie (autonome, guidance ou supervision, aide partielle, aide totale) dans les différents domaines du fonctionnement, des activités et de la participation sociale impactés par l'autisme ou les comorbidités associées (avis d'experts).
Proposition 153	0	0	0	0	0	1	0	4	17	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 153	Repérer les compétences et difficultés de la personne et de son entourage, notamment dans leurs interactions, au travers d'évaluations informelles, à partir d'observations directes ou vidéo, réalisées par les professionnels ou l'entourage de la personne, au cours d'activités dans différents lieux et contextes (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation										Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0						
Accompagnement cohérent, coordonné autour d un projet personnalisé, co-élaboré avec l'adulte autiste et son entourage, si la personne le souhaite																
Proposition 154	1	0	0	0	1	0	1	0	1	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 154 Déterminer le projet personnalisé en fonction des besoins de l'adulte autiste. Élaborer, avec lui et son entourage, son projet personnalisé à partir de ses attentes et de l'évaluation pluriprofessionnelle de sa situation par l'équipe en charge de la mise en œuvre des interventions et activités (avis d experts) : - Suite à l'évaluation de la situation de la personne, déterminer au cours d une réunion de projet pluriprofessionnelle les options à proposer à la personne et à son entourage, en précisant les objectifs possibles et les moyens disponibles pour les atteindre et articuler les interventions et activités dans le champ social, éducatif ou professionnel, médical et paramédical, psychologique ; - Donner la possibilité à la personne et au représentant légal, et si adapté à son entourage, de participer à la réunion de synthèse ; - Restituer la synthèse, dans un format accessible à la compréhension de la personne, et prendre les décisions avec elle, et si adapté avec son entourage ou le représentant légal, pour hiérarchiser les objectifs visés, les moyens à mettre en œuvre, l'articulation entre les différents intervenants et les modalités de révision du projet personnalisé.
Proposition 155	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 155 Adapter les objectifs aux besoins spécifiques de l'adulte autiste et les hiérarchiser avec lui au regard de ses attentes, besoins et intérêts personnels (avis d experts) : - Encourager, au travers d un programme global d interventions et d activités, l'amélioration des capacités de l'adulte autiste dans différents domaines de fonctionnement et l'amélioration de ses habiletés pour mener une vie sociale aussi indépendante que possible ; - Hiérarchiser les objectifs au regard des attentes de la personne, afin de minimiser la pression qui pèse sur elle et son entourage ; - Libeller les objectifs éventuellement déclinés en sous-objectifs à court, moyen et long terme afin qu'ils soient observables et mesurables et préciser quand ils seront réévalués ; - Lorsque la personne vit en établissement médico-social avec hébergement, étudier les possibilités d un projet avec suivi et accompagnement en milieu ordinaire ou d autres modalités d accompagnement en médico-social ; - Lorsque la personne est hospitalisée au long cours, étudier les possibilités d un projet alternatif.
Proposition 156	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 156 S assurer de la cohérence des interventions proposées afin que le projet d accompagnement ne soit pas la somme des interventions de chaque intervenant, mais s articule autour des besoins de la personne par des actions personnalisées dans chaque acte de la vie quotidienne. Veiller à ce que l'ensemble des interventions n excède pas les capacités d adaptation de l'adulte autiste (avis d experts).
Proposition 157	0	0	0	0	1	0	1	2	0	0	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 157 Encourager les activités d utilité sociale, dont les activités de travail, car elles constituent un levier certain pour améliorer la qualité de vie (avis d experts).
Proposition 158	2	0	0	0	3	0	0	1	0	0	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 158 Considérer dans tous les cas les approches comportementales, neuro-développementales ou neurocognitives comme indispensables dans l'accompagnement de la personne (niveau de preuve 4).
Proposition 159	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 159 Proposer de mettre en œuvre des pratiques comportementales, psychoéducatives et des approches neuro-développementales et de remédiation cognitive. Il s agit : - de prendre en considération au sein d un même projet plusieurs domaines de fonctionnement de la personne ; - de tenir compte du niveau développemental et de la dynamique d évolution de l'adulte autiste ; - de tenir compte du fonctionnement neuro-cognitif (en référence au langage, à la mémoire, l'attention, le raisonnement, les gnosies et praxies, les fonctions exécutives, etc.) et de cognition sociale (reconnaissance des émotions, théorie de l'esprit, interactions sociales).
Proposition 160	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 160 Discuter et définir avec l'adulte autiste, et son représentant légal le cas échéant, des interventions et activités à mettre en œuvre (avis d experts) : - tenir compte de son expérience et de sa réponse aux interventions et activités réalisées précédemment - tenir compte de ses particularités sensorielles et des difficultés d accès aux différentes interventions ou activités proposées - informer sur la nature, le contenu et la durée de toute intervention proposée, ainsi que les bénéfices attendus et les effets indésirables possibles - tenir compte de ses intérêts et diversifier les activités pour mobiliser et développer ses compétences ; - proposer des activités valorisant le statut et les rôles sociaux de l'âge adulte, quel que soit le niveau développemental de la personne, notamment au travers d ateliers de travail éventuellement professionnalisant (par exemple : entretien des espaces verts), de répartition de tâches domestiques (par exemple : aller faire des courses) ou d activité de loisirs adaptés à l'âge adulte.
Évaluation de l'atteinte des objectifs du projet, réajustements et réévaluations																
Proposition 161	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 161 Évaluer et réviser régulièrement, avec l'adulte autiste, le projet personnalisé (avis d experts) : - actualiser le projet personnalisé au minimum une fois par an, à partir des évaluations effectuées par les professionnels ou l'équipe en charge du suivi et de l'accompagnement de l'adulte autiste. Centrer les réévaluations sur ses attentes et sur les domaines de fonctionnement et compétences utiles pour y parvenir - effectuer une révision du projet personnalisé plus fréquente en cas de nécessité ou d évolution rapide de la situation de la personne (objectifs atteints plus rapidement que prévus ou survenue d un imprévu, d une hospitalisation, etc.), notamment afin qu'elle puisse progresser et continuer à évoluer en lui proposant de nouvelles tâches et activités - compléter ces évaluations par un recours régulier à des compétences extérieures (CRA, équipes mobiles, autres), notamment en cas de situations complexes ou de changement dans la situation de la personne ou de son environnement.

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						9
7.2 Interventions spécifiques à certains domaines d'activité															
Communication et langage															
Proposition 162	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 162	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - Accès à, développement ou maintien de la communication (réceptive et expressive)
Proposition 163	0	0	0	0	1	2	1	0	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 163	Évaluer la communication et le langage (compréhension et expression, oral et écrit) de tout adulte autiste, tout au long de son parcours (avis d'experts).
Proposition 164	0	0	1	0	2	1	2	0	16	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 164	À l'aide d'un orthophoniste, évaluer la communication et le langage (compréhension et expression, oral et écrit) de tout adulte autiste (avis d'experts).
Proposition 165	0	0	1	0	0	0	2	1	18	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 165	Évaluer la communication et le langage pour déterminer en fonction des capacités, des émergences et des potentialités de l'adulte autiste ses besoins en compensation tout au long de son parcours, et vérifier le caractère fonctionnel de son moyen de communication (avis d'experts).
Proposition 166	1	0	1	0	2	0	0	0	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 166	À l'aide d'un orthophoniste, évaluer la communication et le langage pour déterminer en fonction des capacités de l'adulte autiste ses besoins en compensation tout au long de son parcours. Évaluer la compréhension et l'expression écrite, même lorsque la personne ne s'exprime pas oralement. Ne pas hésiter à recourir aux nouvelles technologies d'information et de communication (tablette, smartphone, etc.), tout en accompagnant la personne afin de la sensibiliser aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux. Être particulièrement vigilant aux différences de niveau qu'il peut y avoir entre la communication réceptive et la communication expressive (une personne autiste qui s'exprime très bien oralement peut avoir une très mauvaise compréhension du langage oral, et réciproquement). Chez les personnes autistes s'exprimant verbalement, proposer une évaluation de la pragmatique du langage en lien avec l'évaluation des habiletés sociales (communication sociale) (avis d'experts).
Proposition 167	1	0	0	0	0	1	0	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 167	Chez la personne n'ayant pas d'outil de communication augmentatif ou alternatif, s'appuyer sur cette évaluation afin de déterminer si un support de communication est nécessaire et sous quelle forme (objets, dessins, photographies, pictogrammes, sons, mots écrits, signes, nouvelles technologies d'information et de communication). Adapter au niveau de développement de la communication (réceptive et expressive, orale et écrite) et aux modalités d'apprentissages possibles pour la personne et à ses aptitudes singulières. Concernant l'utilisation de supports visuels, prendre en compte la coordination visuomotrice, l'orientation du regard et le port de lunettes (avis d'experts).
Proposition 168	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 168	Fournir à la personne qui ne s'exprime pas verbalement les outils de communication essentielle pour l'aider à faire des choix afin de favoriser son insertion dans son nouvel'environnement. Les objectifs de la communication sont de permettre à la personne d'entrer en relation, d'exprimer sa pensée, ses émotions, etc. l'enseignement des méthodes de communication pour les personnes autistes vise à augmenter leur autonomie et à compenser leur handicap. Ne pas confondre les outils d'aide à la communication et aux interactions sociales (éventuellement par utilisation d'aide visuelle) avec les outils visuels visant à aider la personne à se repérer dans le temps et l'espace (ex. emploi du temps affiché sur un mur) (avis d'experts).
Proposition 169	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 169	S'assurer de la cohérence des outils de communication (avis d'experts).
Proposition 170	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 170	Garder à l'esprit les aptitudes de la personne à développer une communication orale même limitée (avis d'experts).
Proposition 171	0	0	0	0	0	1	2	0	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 171	Maintenir les outils de communication utilisés par la personne dans ses différents lieux de vie et au cours des transitions (en particulier lors du passage de l'enfance à l'âge adulte), que ces outils aient été mis en place par la personne et/ou son entourage ou par une structure (avis d'experts).
Proposition 172	0	0	0	0	0	1	2	0	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 172	Poursuivre avec la personne le processus d'apprentissage de l'utilisation de l'outil de communication utilisé quand cet apprentissage n'est pas abouti, puis mettre en œuvre une procédure de généralisation de l'utilisation de l'outil (avis d'experts).
Proposition 173	0	0	0	0	0	1	1	0	20	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 173	Rendre accessible les aides à la communication dans les différents milieux de vie de la personne et tout au long de sa trajectoire, en favorisant notamment l'accès de son entourage à une formation pour leur utilisation (avis d'experts).
Proposition 174	0	1	0	0	0	1	1	2	17	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 174	Chez les personnes autistes ne s'exprimant pas oralement de manière fonctionnelle, et manifestant un attrait pour l'expression orale (vocalisation, etc.), envisager, sur un temps donné, la possibilité d'une rééducation du langage oral prenant en compte les praxies bucco-faciales, même lorsque qu'une communication fonctionnelle existe avec des outils augmentatifs ou alternatifs (avis d'experts).
Proposition 175	1	0	0	0	1	0	2	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 175	En situation d'échanges avec une personne, veiller aux interactions et aux interférences environnementales, prendre en considération son profil sensoriel et son fonctionnement (avis d'experts) : - veiller à ce qu'il n'y ait pas de stimulation auditive, visuelle, etc. en trop grand nombre qui altéreraient son attention et sa compréhension - en cas de difficulté d'intégration sensorielle, limiter les modalités de communication (visuelle ou orale, mais pas les deux en même temps par exemple). Éviter le contact oculaire s'il est difficile à supporter pour l'adulte autiste afin de ne pas entraver sa compréhension du message. L'acceptation du contact oculaire peut être travaillée par ailleurs, si la personne le souhaite. - éviter plusieurs conversations et plusieurs interlocuteurs dans un espace - être cohérent, avec ses collègues ou dans les échanges avec la personne ou son entourage - parler avec un débit de parole lent ou modéré. Utiliser un langage clair, éviter les doubles sens, les allusions, etc. - être vigilant aux expressions faciales ou corporelles qui peuvent soit ne pas être comprises, soit être interprétées de manière complètement différentes de l'interprétation habituelle - laisser à l'adulte autiste le temps de traiter l'information, ne pas la répéter. Si la personne ne semble pas avoir compris, la formuler autrement. Lui laisser le temps de formuler sa réponse. Respecter les temps de latence - limiter l'utilisation d'expressions faciales, du langage corporel pour faire passer un message, ou les associer à une explication verbale claire. En effet, les difficultés de compréhension du langage non verbal de la personne peuvent la conduire à des erreurs d'interprétations.
Proposition 176	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 176	Évaluer les moments opportuns de la communication d'une information pour la personne (anticiper longuement pour préparer une activité ou au contraire l'informer juste avant l'événement, pour éviter le stress) (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						9
Habiletés sociales, interactions sociales															
Proposition 177	0	0	0	0	1	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 177	Les enjeux et effets attendus pour tout adulte autiste sont : - l'acquisition, le développement ou le maintien des habiletés sociales, notamment celles spécifiques à l'âge adulte ; - l'autonomie et la socialisation en milieu ordinaire.
Proposition 178	1	0	0	0	1	0	1	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 178	Évaluer les habiletés sociales de tout adulte autiste, tout au long de son parcours, dans différentes situations (relations familiales, avec des pairs, des professionnels, des collègues de travail, etc.) et dans différents lieux (à la maison, en formation, au travail, etc.). Prendre en compte le souhait de la personne d'avoir ou non des interactions sociales. Associer la personne au choix des habiletés sociales à développer et des moyens d'apprentissage (en groupe, en individuel, en contexte virtuel ou de vie réelle, notamment au cours d'activités de la vie quotidienne, professionnelle ou de loisirs). Une même personne peut envisager une situation d'attente puis aller vers un groupe d'habiletés sociales. Veiller à ce que la généralisation des compétences apprises soit possible et effective dans le milieu de vie de la personne. Au besoin, identifier une ou des personnes relais (practice partner) pouvant aider la personne à généraliser ses acquis dans les différents contextes (avis d'experts).
Proposition 179	1	0	0	0	1	0	1	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 179	Rechercher l'implication de toutes les personnes en contact avec l'adulte autiste afin de prévoir la transposition de ce qui est enseigné en situation d'attente ou en groupe dans différents contextes, avec différents interlocuteurs et favoriser la reprise des acquis au domicile ou les lieux de vie (avis d'experts).
Proposition 180	1	0	0	0	1	1	0	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 180	Privilégier l'apprentissage et le développement d'habiletés sociales fonctionnelles, qui vont être utiles rapidement à l'adulte autiste dans son milieu de vie, et sont pertinentes au regard de son projet. Mettre en place des dispositifs permettant la compréhension des codes sociaux, ainsi que le décodage des comportements d'autrui, par l'expérimentation et des mises en situation. Si nécessaire, favoriser les interactions avec un partenaire d'entraînement qui reprend les habiletés acquises et les rejoue avec la personne (avis d'experts).
Proposition 181	1	0	0	0	3	0	1	2	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 181	Utiliser des interventions comportementales (à privilégier pour les personnes présentant une altération importante des compétences de communication) ou des thérapies cognitivo-comportementales spécifiquement adaptées aux personnes autistes (qui peuvent être utilisées avec les personnes qui ont un bon niveau de développement du langage oral) ou de remédiation cognitive ou des pratiques de réhabilitation psychosociale (avis d'experts).
Proposition 182	1	0	0	0	1	0	2	0	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 182	Aborder dans les groupes d'habiletés sociales les attitudes, les postures et les gestes nécessaires aux interactions sociales qui permettent de prévenir le sentiment d'isolement, d'apprendre la manière de s'intégrer dans des groupes ou encore de maintenir la personne dans un parcours de formation (scolarité, enseignement supérieur...) et dans le monde du travail, de s'épanouir dans la vie relationnelle et familiale. Favoriser la communication et l'expression émotionnelle. Utiliser des outils visuels et concrets pour aider la personne à la compréhension et à la prise de décision dans des situations sociales (scénarii sociaux, thermomètre des émotions par exemple) (avis d'experts).
Proposition 183	1	0	0	0	2	0	2	1	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 183	Évaluer les compétences relatives à la théorie de l'esprit, les enseigner et les entraîner ; elles sont essentielles au développement de nombreuses compétences sociales (avis d'experts).
Proposition 184	1	0	0	0	1	1	3	1	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 184	En amont de l'apprentissage d'habiletés sociales, veiller à ce que les interactions sociales ne soient pas entravées par des difficultés cognitives (flexibilité mentale, mémoire, etc.) ou émotionnelles (anxiété générée par la confrontation à des situations sociales) auxquelles la personne n'arrive pas à faire face. Dans ce cas, enseigner dans un premier temps des stratégies spécifiques aux difficultés observées (par le biais de thérapies cognitivo-comportementales, pour les personnes ayant un bon niveau de développement du langage oral) (avis d'experts).
Proposition 185	0	0	0	0	0	1	0	2	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 185	Développer les activités citoyennes, les habiletés socioprofessionnelles et les activités socialisantes (avis d'experts).
Fonctionnement cognitif et émotions															
Proposition 186	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 186	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'acquisition ou maintien de compétences cognitives ; - la reconnaissance, l'expression et la gestion de ses propres émotions - la reconnaissance et l'identification de celles des autres ; - l'adaptation des apprentissages ou des processus d'apprentissage aux particularités cognitives.
Proposition 187	0	0	0	0	1	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 187	Identifier, à partir de l'évaluation du fonctionnement comportant une évaluation du fonctionnement cognitif et socio-adaptatif, les compétences acquises, les compétences en train de se développer (émergences) et les échecs à prendre en compte pour ne pas mettre l'adulte autiste en difficulté (avis d'experts).
Proposition 188	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 188	Mettre en place un apprentissage pour travailler sur les compétences en émergence, et des activités qui seront réalisées en autonomie par les personnes autistes. S'appuyer sur une structuration spatio-temporelle de l'activité, afin de faciliter l'organisation du travail. Le travail peut être réalisé à une table/un bureau ou dans des tâches de la vie quotidienne (par exemple, participation aux tâches domestiques). Utiliser les situations concrètes avec un accompagnement souple et adapté facilite le passage de l'implicite à l'explicite (avis d'experts).
Proposition 189	0	0	0	0	1	0	2	2	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 189	Adapter l'accompagnement aux différents niveaux qui vont d'un apprentissage en face à face avec une aide verbale, gestuelle, ou physique ; à des exercices en semi autonomie ; puis en autonomie (avis d'experts). Mettre en place des grilles d'auto-évaluations et apprendre à la personne à identifier des émotions de base et à mettre en place des comportements alternatifs face à certaines situations (avis d'experts).
Proposition 190	0	0	0	0	1	2	2	3	14	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 190	Mettre en place des ateliers d'apprentissages de régulation des émotions. Le travail d'auto-régulation consiste à acquérir des capacités pour contrôler le comportement même dans un environnement contraignant (niveau de preuve 4).
Proposition 191	0	0	0	0	1	2	1	2	16	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 191	Réaliser ses apprentissages en situation concrète à l'aide de plusieurs outils utilisés comme des supports d'expressions des émotions. Ces outils peuvent être visuels : film, images ou concrets comme par exemple l'utilisation du téléphone portable, smartphone, tablette, etc. Les supports permettent à l'adulte autiste d'exprimer ses propres ressentis, de comprendre ses propres émotions et celles des autres (niveau de preuve 4).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	1	2	3	4	5	6	7	8	9					
														Intérêts restreints et stéréotypies
Proposition 192	0	0	0	0	0	2	2	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 192	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'intégration/utilisation/exploitation/valorisation des intérêts restreints en tant que compétences ; - amélioration de la participation sociale en canalisant les stéréotypies envahissantes.
Proposition 193	1	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 193	Prendre en considération et développer les compétences diverses de l'adulte autiste. Ces compétences peuvent être spécifiques voire incomprises alors même que les compétences classiques ne sont pas très développées. Ces compétences peuvent varier au cours des périodes de vie (pic et déclin de compétences visibles ou non) (avis d experts).
Proposition 194	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 194	Utiliser les intérêts restreints comme des compétences possibles, notamment en milieu professionnel et dans le cadre des formations universitaires, ou professionnelles (avis d experts).
Proposition 195	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 195	Identifier les intérêts et les moyens de motiver la personne et à partir de ceux-ci mener une réflexion en équipe pour proposer à la personne un projet qui lui permette de développer son sens de la curiosité et d élargir ses centres d intérêts (avis d experts).
Proposition 196	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 196	Permettre à la personne de développer ses connaissances et compétences dans un domaine très spécifique et les utiliser comme point d appui au développement de son autonomie et à l'acquisition de son domaine d expertise (avis d experts).
Proposition 197	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 197	Sensibiliser, en amont, les personnes avec lesquelles l'adulte autiste interagit (environnement de travail, études, loisirs, etc.), afin que les stéréotypies et les intérêts restreints de la personne ne fassent pas l objet de moqueries (avis d experts).
Proposition 198	0	0	0	0	1	0	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 198	Respecter les particularités de fonctionnement de l'adulte autiste et les stéréotypies en lui laissant du temps pour les exprimer (avis d experts).
Proposition 199	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 199	Mettre en place un emploi du temps qui permet de prendre en considération les intérêts restreints et les stéréotypies et de les intégrer dans la vie quotidienne de chacun sans qu ils envahissent la personne (temps dédiés, modalités d usage définies, etc.) (avis d experts).
Proposition 200	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 200	Mettre en place des protocoles d accompagnement spécifiques pour les intérêts restreints ou stéréotypies trop perturbateurs/envahissants pour la personne (avis d experts).
														Sensorialité, motricité
Proposition 201	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 201	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'adaptation du matériel et de l'environnement aux particularités sensorielles et motrices ; - le développement ou maintien de la motricité.
Proposition 202	0	0	0	0	0	3	1	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 202	Évaluer les profils sensoriels en situation concrète dans l'environnement habituel de la personne à l'aide d outils spécifiques (avis d experts).
Proposition 203	1	0	0	2	0	0	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 203	À l'aide d un psychomotricien ou d un ergothérapeute, évaluer les profils sensoriels en situation concrète dans l'environnement habituel de la personne (en milieu écologique) à l'aide d outils spécifiques (avis d experts).
Proposition 204	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 204	Favoriser le développement de la motricité, des praxies et le maintien de la mobilité des personnes (avis d experts).
Proposition 205	0	0	0	0	0	2	1	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 205	Mettre en place des activités sur la motricité, la coordination (courir, appréhender des obstacles en appréciant les distances : hauteur, longueur), la coordination oculo-manuelle, la précision (jeu de fléchette, tir à l'arc, jeu de ballon) (avis d experts).
Proposition 206	1	0	0	0	1	1	1	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 206	Reconnaître la sensorialité/motricité comme une compétence et l utiliser dans la mesure du possible comme des médiateurs de relation (par exemple : travail du regard pour les échanges de la communication) (avis d experts).
Proposition 207	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 207	Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne (sensibilité à la température, au toucher, etc.) et tenir compte des risques de surcharge sensorielle afin de pouvoir mettre en place les aménagements nécessaires (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Proposition	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						
Vie quotidienne, autonomie, déplacements															
Proposition 208	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 208	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - l'acquisition, le maintien et le développement de l'autonomie dans la vie quotidienne - le développement des aptitudes à la vie sociale
Proposition 209	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 209	Évaluer régulièrement le niveau et l'évolution de l'autonomie personnelle (par exemple : s habiller) et domestique (par exemple : préparer ses repas, faire des démarches administratives) et communautaire (par exemple : vivre dans la cité) de la personne (avis d experts).
Proposition 210	1	0	0	0	2	0	0	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 210	Mesurer de façon précise l'autonomie de la personne à partir de mises en situation concrètes répétées puis de mises en situation réelle, autant que faire se peut. Utiliser dans le cadre de l'évaluation la décomposition de tâches, les supports visuels, le séquençage et la répétition des actions afin d adapter/graduer les objectifs d apprentissage selon chaque personne et de construire un protocole d accompagnement personnalisé (type et niveau de guidance, verbale ou gestuelle) (avis d experts).
Proposition 211	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 211	Évaluer les besoins sociaux de la personne, notamment en termes d aide aux démarches administratives (compréhension des formulaires administratifs, aides via les MDPH) pour obtenir leurs droits, par exemple, au logement, etc. (avis d experts)
Proposition 212	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 212	Évaluer si l'adulte autiste a besoin d apprentissage pour ses déplacements habituels et inhabituels (par exemple : savoir repérer les itinéraires et les horaires, savoir gérer l'attente, savoir anticiper et faire face à des imprévus dans les déplacements, etc.) (avis d experts).
Proposition 213	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 213	Adapter et réajuster les modalités pratiques d accompagnement selon les besoins de chaque personne (avis d experts) : - besoins de base : alimentation, logement, activités quotidiennes - besoins de santé : santé physique, troubles psychiatriques, détresse psychologique, sécurité personnelle, sécurité d autrui, alcool, drogues, médicaments - besoins domestiques : entretien du ménage, hygiène corporelle, instruction et aspects financiers (valeur de l'argent, gestion d un budget) - besoins de services : information sur le traitement, utilisation des transports en commun, aides sociales - autres besoins, notamment le besoin d appartenance, d estime et de réalisation de soi, de s investir ainsi que les besoins de créer, expérimenter, inventer.
Proposition 214	1	0	0	0	1	0	1	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 214	Proposer une assistance et une formation socio-administrative adaptée (comme les SAVS, une assistante sociale) et accessible à distance (y compris en télé-assistance), notamment pour les personnes vivant en milieu ordinaire (avis d experts).
Proposition 215	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 215	Co-construire l'accompagnement nécessaire au déplacement selon des modalités adaptées (par exemple : organiser un apprentissage des déplacements en faisant un trajet avec la personne, l'aider à identifier les services susceptibles de faciliter ses déplacements, etc.) (avis d experts).
Proposition 216	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 216	Respecter l'intimité « physique » de la personne dans les actes personnels au quotidien (par exemple : se signaler et attendre une réponse avant d entrer dans une chambre, si la personne est en mesure de signifier son accord. Si ce n est pas le cas, le lui apprendre. Veiller à ce que les portes de chambre, de salle de bain, de WC soient fermées lorsque la personne est dénudée) (avis d experts).
Proposition 217	1	0	0	0	1	0	0	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 217	Veiller à ce que tout projet personnalisé permette le développement de compétences dans le domaine de la vie quotidienne. Proposer un programme d apprentissage structuré et prévisible selon l'évaluation des besoins réalisée, pour soutenir l'autonomie et les aptitudes de la personne dans les gestes de la vie quotidienne comme se laver, s habiller, entretenir son linge, effectuer des démarches (achats, renseignements, téléphone, etc.), organiser un repas, entretenir son domicile, apprendre la valeur de l'argent et permettre à la personne de se familiariser aux transports (métro, bus, tramway, etc.), sortir sans accompagnement (avis d experts).
Proposition 218	0	0	0	0	0	0	2	2	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 218	Être vigilant à ne pas faire à la place de la personne, y compris chez celle qui présente des déficits importants. Faciliter l'apprentissage de l'autonomie en développant des découpages séquentiels d activité. Considérer entre autre l'activité physique (marche, jardinage, sport adapté ou non) comme support d acquisition ou de maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne et le développement des aptitudes des personnes autistes (avis d experts).
Proposition 219	0	0	0	0	0	1	1	1	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 219	Tenir compte des routines développées par la personne et par son environnement pour organiser le déroulement d une journée ou l'apprentissage d une tâche. Veiller à concevoir la routine avec un niveau de flexibilité minimale et destiné à s accroître progressivement afin d éviter que les routines appauvrissent le champ relationnel de la personne. S il est possible de faire évoluer cette routine, accompagner cette évolution et soutenir l'adulte autiste pour ne pas risquer un échec (avis d experts).
Proposition 220	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 220	Favoriser les émotions positives sources de motivation, d investissement et de fierté personnelle. Apprendre à faire confiance à l'adulte autiste et l'autoriser à s essayer tout en l'accompagnant à la bonne distance dans les différentes situations du quotidien pour lui permettre de développer et/ou de maintenir des acquis de l'autonomie personnelle sur certaines tâches et favoriser l'estime de soi et la fierté de « faire seul », notamment sortir sans accompagnement (avis d experts).
Vie relationnelle et familiale															
Proposition 221	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 221	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - développement ou maintien des liens amicaux et familiaux, - Maintien et développement d un champ relationnel suffisant.
Proposition 222	0	0	0	0	0	0	1	4	17	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 222	Identifier si la personne ressent le besoin d une aide dans le domaine de sa vie relationnelle et familiale. Organiser des temps en individuel ou en groupe pour offrir à la personne la possibilité d aborder le thème de la vie relationnelle et familiale (avis d experts).
Proposition 223	1	0	0	0	1	0	1	0	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 223	Favoriser le maintien des liens conjugaux, familiaux et amicaux dans la mesure où la personne en manifeste le souhait (avis d experts).
Proposition 224	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 224	Si la personne vivant en institution le souhaite, faciliter les retours à domicile de la personne ; ce retour en famille ne doit pas être motivé par des raisons budgétaires liées au fonctionnement de la structure. Avec l'accord de la personne, veiller à la venue des proches lors des rencontres festives institutionnelles (avis d experts).
Proposition 225	0	0	0	0	0	0	2	4	16	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 225	Accompagner à la juste distance la personne qui le souhaite dans la gestion de ses relations avec son partenaire (avis d experts).
Proposition 226	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 226	S assurer que l'adulte autiste qui a des responsabilités familiales reçoive un soutien pour accéder à l'éventail des services du territoire proposés à l'ensemble des parents (informations spécifiques, conseils et soutien aux parents sur leur rôle de parents). Valoriser les compétences des parents avec TSA et si nécessaire, proposer l'apprentissage de la parentalité par des professionnels expérimentés dans le suivi des adultes et de leurs enfants avec ou sans autisme (soins et éducation des enfants) pour éviter l'éclatement de la famille et le placement des enfants. Si les parents le souhaitent, se coordonner avec les professionnels qui suivent l'enfant (professionnel de l'éducation nationale, psychologue scolaire, PMI, etc.) (avis d experts).
Proposition 227	1	0	0	0	2	0	0	2	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 227	En cas d information préoccupante et de signalement visant les enfants d adultes autistes, avant toute décision, mettre en œuvre une coordination entre le centre de ressource autisme les services de l'enfance (avis d experts).
Proposition 228	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 228	Porter également une vigilance à la sensibilité de la personne aux différents types de transitions et aux événements familiaux liés par exemple aux déménagements, changements d emploi des parents, parents malades, divorce, décès (avis d experts).

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8					
Proposition 229	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 229 Être vigilant aux périodes de deuil et accompagner les personnes autistes pendant ces moments (constat).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8					
														Vie affective et sexualité
Proposition 230	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 230 Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - Respect et droit à une vie affective et sexuelle - Accès et éducation à la vie affective et sexuelle
Proposition 231	1	0	0	0	1	0	1	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 231 Aborder avec les équipes la question de la sexualité pour faire en sorte que ce ne soit pas un sujet tabou. Permettre à la personne d avoir une vie affective et sexuelle, quel que soit son milieu de vie. Mettre en place l'accompagnement nécessaire à la prise en compte et au respect des conduites sexuelles appropriées par l'équipe accompagnante (avis d experts).
Proposition 232	0	0	1	1	2	0	1	1	16	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 232 Veiller à ce qu il n y ait pas de désœuvrement pour éviter des conduites sexuelles inadaptées (avis d experts).
Proposition 233	1	0	0	0	0	0	1	3	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 233 Évaluer le besoin d aide de l'adulte autiste dans le domaine de sa vie affective ou sexuelle. Pour certains adultes autistes, une étape préalable à une éducation affective et sexuelle peut être nécessaire afin que la personne appréhende mieux sa sensorialité, ses émotions et sa perception du corps, et ses pulsions sexuelles. Évaluer et tenir compte de la vulnérabilité de l'adulte autiste pour adapter l'éducation selon le niveau de vulnérabilité (avis d experts).
Proposition 234	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 234 Apprendre à l'adulte autiste à reconnaître les codes sociaux de la vie relationnelle et sexuelle et à s en saisir, notamment lui apprendre à rechercher le consentement de l'autre (avis d experts).
Proposition 235	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 235 Apprendre à l'adulte autiste à se protéger contre des comportements abusifs et à ne pas avoir des comportements abusifs socialement inadaptés ou répréhensibles (avis d experts).
Proposition 236	1	0	0	0	0	0	2	2	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 236 Mettre en place, en individuel ou en petit groupe, des ateliers sur la vie affective et sexuelle. Ces temps, mis en place à l'aide de différents supports (pictogrammes, vidéo, poupées sexuées, etc.) permettent de répondre aux attentes de la personne, de mettre du sens sur la sexualité et favorisent la relation et l'expression de ses émotions. Prendre en compte les particularités cognitives dans l'éducation à la vie affective et sexuelle (par exemple : anomalies sensorielles, faiblesse de la théorie de l'esprit, etc.) (avis d experts).
Proposition 237	1	0	0	0	0	0	2	2	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 237 Donner/proposer à la personne, par le biais d apprentissages spécifiques, en groupe ou en individuel, le moyen d acquérir les compétences sociales et spécifiques lui permettant de s épanouir sur les plans affectifs et sexuels, dans la mesure des interventions autorisées par la loi (éducation sexuelle). Se rapprocher du planning familial et centres de santé ou atelier santé ville (avis d experts).
Proposition 238	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 238 Informé de manière adaptée sur la contraception (aider l'adulte autiste à en comprendre le sens, à en saisir les enjeux) et les maladies sexuellement transmissibles. (avis d experts).
Proposition 239	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 239 Respecter l'intimité personnelle (avis d experts): - proposer un endroit respectant l'intimité de la personne et lui apprendre à respecter un espace dédié pour ses gestes sexuels - demander son accord à la personne, si elle est en mesure de le donner, avant d évoquer devant elle des éléments de sa vie personnelle, de son histoire de vie, ou encore des événements institutionnels qui la concernent directement et dont l'évocation susciterait chez elle de vives émotions. Être vigilant à ses réactions dans de telles situations et ajuster le discours en fonction de l'attitude manifestée.
Proposition 240	0	0	0	0	2	1	0	0	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 240 Ne pas prescrire d antiandrogènes, en dehors de ses indications spécifiées par l'aMM. Et réévaluer régulièrement le bien-fondé de ce traitement en fonction des actions mises en place pour améliorer les difficultés (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Proposition	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						
															Études, activités socialisantes, formation et insertion professionnelle
Proposition 241	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 241	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - apprentissage de nouvelles compétences et maintien des compétences antérieures - inclusion professionnelle et sociale
															Études
Proposition 242	1	0	0	0	0	0	5	0	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 242	Proposer à la personne les informations, les brochures mises à disposition par les services universitaires (avis d experts).
Proposition 243	0	0	0	0	2	0	1	1	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 243	Planifier avec attention et de manière opportune la transition vers l'enseignement secondaire post-obligatoire, le travail (rémunéré ou non) ou les services de formation professionnelle (niveau de preuve 4).
Proposition 244	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 244	Prendre en compte les besoins d aide connus de la personne lors de la planification de la transition vers le travail et lors des choix de travail et de carrières (avis d experts).
Proposition 245	1	0	0	0	0	0	2	3	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 245	Poursuivre ou reprendre si besoin les apprentissages scolaires et entretenir les acquis (lecture, écriture, calcul, etc.), notamment pour remédier à l'illettrisme de certains adultes autistes. Des séances d orthophonie peuvent être proposées sur une période donnée, suivie d une évaluation objective avant une éventuelle poursuite (avis d experts).
Proposition 246	0	1	0	0	1	0	1	3	16	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 246	S il y avait un trouble des apprentissages, vérifier par des bilans appropriés s il ne convient pas de reprendre la rééducation, afin de favoriser au mieux de nouveaux apprentissages ou une insertion professionnelle (avis d experts).
Proposition 247	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 247	Faciliter l'accès aux services adaptés aux étudiants, en orientant l'adulte autiste vers une personne spécifique au sein de ces services (avis d experts).
															Activités socialisantes
Proposition 248	0	0	0	0	1	0	1	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 248	Faciliter l'accès à des activités susceptibles de favoriser l'estime de soi et la reconnaissance sociale pour les personnes éloignées de l'emploi (activités de bénévolat, adhésion à un groupe d entraide mutuelle, investissement dans le fonctionnement de la structure, participation aux tâches domestiques, archivage, tri, etc.), voire constituer une étape vers l'emploi (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	0	0	0	0	0	3	2	16						
Formation, insertion professionnelle et emploi															
Proposition 249	1	0	0	0	0	0	3	2	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 249	Évaluer avec l'adulte autiste ses compétences et ses freins pour faciliter la définition d'un projet professionnel/en lien avec son choix. Ces évaluations devraient être prises en compte, pour proposer aux adultes autistes des formations qualifiantes ; elles devraient être réalisées tout au long de la vie, y compris dans les orientations MAS-FAM (avis d'experts).
Proposition 250	1	0	0	0	2	0	2	2	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 250	Inclure dans ces évaluations une évaluation neuropsychologique et de cognition sociale ainsi qu'une évaluation du temps de constitution du projet, y compris pour les aspects administratifs. Ajuster ensuite les programmes de remédiation cognitive au projet professionnel (avis d'experts).
Proposition 251	0	0	0	0	0	0	0	5	17	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 251	Lors de l'évaluation, il est essentiel de tenir compte du temps d'adaptation nécessaire : faire une évaluation en situation d'insécurité est compliqué pour la personne qui doit à la fois découvrir le milieu du travail, l'activité, trouver un hébergement (avis d'experts).
Proposition 252	0	0	0	0	1	0	1	3	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 252	Favoriser la construction de projet professionnel, en milieu ordinaire ou en milieu adapté et mettre en œuvre des dispositifs souples de passerelle inscrite dans le temps entre MAS-FAM-ESAT- atelier protégé-milieu ordinaire (permettant une évolution du parcours) (avis d'experts)
Proposition 253	0	0	0	0	1	0	2	4	15	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 253	Offrir aux personnes la possibilité d'aller vers l'emploi, qu'elles vivent en milieu ordinaire ou en MAS/FAM et ce, même si elles ont des déficits importants. Cela peut se traduire par une activité en milieu ordinaire, même de courte durée, de quelques heures par semaine (avis d'experts).
Proposition 254	1	0	0	0	0	0	2	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 254	Rechercher sur son territoire un partenariat avec les structures d'insertion professionnelle et les éventuelles entreprises en milieu ordinaire intéressées par le champ de l'autisme, notamment au regard des compétences spécifiques de certaines personnes autistes. Développer les formations des professionnels et reconnaître le métier d'accompagnement dans l'emploi (niveau de preuve 4).
Proposition 255	1	0	0	0	0	0	2	1	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 255	Favoriser les pratiques de soutien à l'emploi aussi bien en milieu ordinaire que protégé (dont le job coaching) en veillant à ce que l'accompagnateur en milieu professionnel soit sensibilisé à l'autisme en général et aux singularités de la personne en particulier. Toute action de l'accompagnateur en milieu professionnel nécessite l'accord de la personne, qui peut souhaiter que son diagnostic ne soit pas connu de l'employeur. Le job coach devra aussi évaluer si l'espace de travail et les conditions de travail sont adaptées au profil de l'adulte autiste et sinon proposer à l'employeur des aménagements possibles. S'appuyer aussi bien en milieu ordinaire ou protégé sur les dispositifs de droit commun existant comme par exemple l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIP) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (niveau de preuve 4).
Proposition 256	0	0	0	0	1	0	1	1	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 256	Évaluer les possibilités d'accompagnement du milieu professionnel. Évaluer les besoins de soutien pour l'employeur. Proposer à l'employeur le guide destiné aux entreprises (avis d'experts).
Proposition 257	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 257	Accompagner la personne sur un laps de temps conséquent pour permettre dans un premier temps une préparation à l'emploi puis un accompagnement pour les démarches de recherche d'emploi. Promouvoir des dispositifs d'accompagnement à l'emploi pour personnes autistes, en lien avec des structures spécifiques d'entraide et d'insertion professionnelle, afin qu'il y ait un réseau structurant et un bon maillage (avis d'experts).
Proposition 258	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 258	S'appuyer sur les centres d'intérêts de la personne et solliciter son choix lors de la recherche d'une orientation, d'une activité professionnelle ou d'un travail même non rémunéré, sauf si les centres d'intérêts se révèlent trop envahissants et contre-productifs (avis d'experts).
Proposition 259	1	0	0	0	0	0	3	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 259	Proposer un entraînement aux habiletés sociales professionnelles et une réflexion sur la perception du travail/au travers d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs (soutien à l'emploi, réhabilitation psychosociale). Mener une réflexion sur la mise à disposition de professionnels en milieu ordinaire pour aider et accompagner les personnes autistes (niveau de preuve 4).
Proposition 260	1	0	0	0	0	0	1	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 260	Construire des programmes individuels de soutien aux habiletés professionnelles comportant : - une aide à la réalisation de curriculum vitae et à la préparation des entretiens d'embauche ; - un entraînement à la prise de fonction et aux savoirs-être liés à la posture professionnelle ; - une attention particulière à la compatibilité entre la personne autiste et le profil de poste ; - des conseils aux employeurs, avant et après la prise de poste, pour l'adaptation du poste de travail et la connaissance de l'autisme ; - un accompagnement de la personne après la prise de poste.
Proposition 261	1	0	0	0	6	0	1	1	13	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 261	Permettre aux adultes autistes qui le souhaitent de bénéficier d'une formation professionnelle pour devenir « médiateur en santé » (avis d'experts).
Proposition 262	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 262	Développer les habiletés socioprofessionnelles pour permettre à la personne de connaître les relations employeurs-salariés et lui apprendre, à gérer son stress, les techniques de recherche d'emploi/de stage (rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation, techniques et simulation d'entretiens de recrutement) mais également de suivi/maintien dans l'emploi (niveau de preuve 4).
Proposition 263	0	0	0	0	0	1	1	3	17	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 263	Proposer des stages à la personne en milieu professionnel, afin d'analyser en situation réelle l'adéquation entre les compétences de la personne et les exigences que nécessitent le poste, pour définir l'environnement le plus propice (niveau de preuve 4).
Proposition 264	0	0	0	0	0	0	0	5	17	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 264	Au-delà des stages, encourager toutes activités d'insertion et d'immersion, qu'il s'agisse d'activités occupationnelles ou de travail (par exemple, créer des opérations au sein des communes telles que le partenariat entre un établissement médico-social et un atelier bois, des forums d'aide à l'emploi, etc.) (avis d'experts).
Proposition 265	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 265	Proposer à la personne de l'accompagner si nécessaire lors de rencontres avec l'employeur (médecine du travail, collègues, DRH, responsable hiérarchique direct) et/ou du partenaire (Cap emploi, mission locale, services d'accompagnement, Sameth, Alafah, université, etc.) (avis d'experts).
Proposition 266	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 266	Proposer une aide à la personne pour l'organisation de son travail et des moyens d'adaptation du poste de travail ou de compensation éventuels sur le lieu de travail. Si nécessaire, proposer une aide humaine complémentaire au moment d'un changement de poste, d'emploi ou lors de la transition entre des allocations financières publiques et un emploi rémunéré. Soutenir la personne par des services tels que les SAMSAH et SAVS (avis d'experts).
Proposition 267	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 267	Proposer à l'adulte autiste de bénéficier d'une aide d'un salarié de l'entreprise (avis d'experts).
Proposition 268	0	0	0	0	1	0	5	3	13	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 268	Faire appel à un ergothérapeute pour l'aménagement du poste de travail (avis d'experts).
Proposition 269	0	0	0	0	0	0	2	4	16	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 269	Mettre à la disposition de l'adulte autiste un espace de retrait au sein de l'entreprise (avis d'experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Proposition	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						
Culture, sport, loisirs, vacances															
Proposition 270	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 270	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - accès aux activités culturelles, sportives ou de loisirs ; - poursuite de la pratique ou apprentissage de nouvelles compétences artistiques ou sportives ; - socialisation, estime de soi.
Proposition 271	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 271	Identifier les attentes, goûts et envies de la personne en termes de participation aux activités culturelles, sportives ou de loisirs et les éventuelles barrières pour les mettre en œuvre. S appuyer sur ses forces pour élargir et mettre en valeur ses centres d intérêts (avis d experts).
Proposition 272	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 272	Selon ses besoins, apprendre à la personne à faire des choix, à organiser des loisirs et occuper ses temps libres, valoriser l'apprentissage de nouvelles compétences (artistiques, sportives...) et la créativité. Ceci ne doit pas correspondre à des temps informels mais au contraire à des temps structurés et organisés (avis d experts).
Proposition 273	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 273	Rechercher sur le territoire les associations culturelles, sportives et de loisirs adaptées ou non pour accompagner la personne. Cela peut se faire à l'aide de convention, avec des partenaires du social ou du médico-social (avis d experts).
Proposition 274	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 274	Favoriser l inclusion en milieu ordinaire dans des clubs sportifs, culturels, de loisirs, sociaux (tables d hôtes, etc.) pour les personnes autistes qui le souhaitent. Informer et sensibiliser les partenaires en milieu ordinaire au fonctionnement de l'adulte autiste, leur permettre de faire appel à une personne ressource en cas de questionnement ou de difficulté (avis d experts).
Proposition 275	0	0	0	0	0	1	4	2	15	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 275	Essayer dans un premier temps des activités sportives individuelles (judo, escrime, natation, équitation, etc.), puis proposer des activités sportives collectives (club de randonnée, basket, etc.) (avis d experts).
Proposition 276	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 276	Permettre la participation à des activités sportives, culturelles, de loisirs, adaptées pour les personnes autistes qui le souhaitent et qui seraient réticentes à prendre part à ces activités en milieu ordinaire (avis d experts).
Proposition 277	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 277	Favoriser le développement de programmes d activités physiques adaptées (APA), animées par des professionnels formés dans ce domaine.
Proposition 278	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 278	Encourager les activités de création et de découverte, dont les activités en liens avec les intérêts particuliers de l'adulte autiste, car elles constituent un levier certain pour améliorer la qualité de vie.
Proposition 279	0	0	0	0	1	0	0	2	19	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 279	Être attentif à la personne qui n a que peu de possibilités de séjours et prévoir la possibilité d être accueillie vers des lieux alternatifs pour les vacances. Être attentif aux qualifications de l'accompagnement proposées dans ces séjours de vacances. Lors de séjours, anticiper les efforts auxquels la personne va être confrontée dans son nouveau milieu et être attentif à la précision des informations données aux équipes encadrantes pour garantir une qualité de séjour (avis d experts).
Proposition 280	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 280	Prendre en compte les souhaits des adultes autistes en matière de vacances et de séjours de loisirs, et s assurer qu elles puissent en bénéficier au moins une fois par an.
Proposition 281	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 281	Dans le cas où les moyens financiers de l'adulte autiste ou de son entourage ne le permettent pas, veiller à ce que les projets des ESSMS pallient ce manque en organisant la continuité de l'accompagnement en termes de moyens humains et financiers, par exemple sous forme de "vacances accompagnées".
Proposition 282	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 282	Préparer et formaliser en amont avec la personne les transitions courantes (vacances et fêtes par exemple). Un travail d accompagnement peut être réalisé individuellement ; il nécessite, à l'aide de différents supports adaptés à la communication de la personne (aides visuelle, explications, emploi du temps...), de présenter plusieurs jours avant pour certains, juste avant le départ pour d autres, ces éléments faisant suite à des observations préalablement réalisées (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
8. Parcours de santé (soins somatiques, soins psychiatriques, préventifs et curatifs)															
Proposition 283	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 283	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - vigilance permanente quant aux soins somatiques et psychiatriques - vigilance aux effets indésirables des psychotropes (à court, moyen et long terme) - anticipation et coordination du parcours de santé.
8.1 Soins somatiques															
Proposition 284	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 284	Repérer les besoins en soins somatiques des personnes autistes (avis d experts).
Proposition 285	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 285	Faire des bilans somatiques de façon régulière (avis d experts).
Proposition 286	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 286	Favoriser l'accès aux soins somatiques des adultes autistes. Sensibiliser et former les professionnels de santé à la nécessité de soins en s adaptant à la particularité de l'autisme (quel que soit le niveau de fonctionnement, et que l'adulte autiste soit dyscommunicant ou non) (avis d experts).
Proposition 287	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 287	Encourager les adultes autistes à avoir un médecin traitant (avis d experts).
Proposition 288	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 288	Susciter le développement de structures d accueil et de consultations dédiées (pôles de compétences) afin de favoriser l'accès aux soins somatiques des adultes autistes quel que soit leur niveau de fonctionnement, et qu ils soient dyscommunicants ou non (avis d experts).
Proposition 289	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 289	Préparer les consultations (en ville et au sein des établissements et services) (avis d experts) : - Développer des supports/séquentiels visuels afin d expliquer les différentes étapes de l'examen médical sur un mode de communication compris par l'adulte autiste ; - Familiariser la personne aux soins avec une visualisation ou des visites des lieux, du matériel, des professionnels, des conditions de soins ; - Faire une habitude aux soins par l interlocuteur privilégié, l infirmière, ou l'éducateur (blouse blanche, s allonger sur une table d examen, prise de tension, auscultation, examen bucco-dentaire, ECG, etc.).
Proposition 290	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 290	Développer des protocoles d investigation adaptés (temps d attente réduit, temps d interventions augmentés et aménagements spécifiques : regroupement des investigations invasives, usage de procédé d anesthésie adapté, etc.) (avis d experts).
Proposition 291	0	0	0	0	1	0	1	2	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 291	Être proactif pour repérer les problèmes somatiques, ainsi prévoir des visites médicales régulières, comportant un examen clinique complet afin de déceler des anomalies requérant des soins. Par exemple, ce suivi permet de vérifier les vaccinations, calculer l IMC, faire le point sur le suivi bucco-dentaire, ophtalmologique, gynécologique, le dépistage des cancers, mycoses, etc.) (avis d experts).
Proposition 292	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 292	Prendre en compte l'expression de la douleur et son traitement. Faire un apprentissage à l'expression de la douleur. Sensibiliser les acteurs de terrain, en particulier les personnes travaillant au quotidien avec les adultes, en lien avec l'équipe médicale, au repérage de la douleur (de la simple migraine à la rage de dents ou aux règles douloureuses, etc.) et aux modifications comportementales associées (avis d experts).
Proposition 293	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 293	Utiliser les échelles validées pour les personnes dyscommunicantes. Une fiche transmissible mentionnant la description de l'état de base de la personne ainsi que l'échelle la plus près des besoins de la personne devraient figurer dans le projet personnalisé. Avoir recours si besoin à des tests antidouleur gradués. Se rapprocher des centres de lutte contre la douleur (CLUD) (avis d experts).
Proposition 294	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 294	Lors des évaluations somatiques, veiller à rechercher les comorbidités fréquentes dans l'autisme, en particulier l'épilepsie (connue ou de survenue récente) (constat).
Proposition 295	0	1	0	0	0	0	0	1	20	0	2	9	Absence de consensus	Proposition 295	Être attentif aux troubles de la déglutition (problèmes de fausse-route lors de la prise de repas), en particulier chez les personnes vieillissantes car le vieillissement renforce les troubles (avis d experts).
Proposition 296	0	0	0	0	0	0	0	3	18	0	8	9	Accord fort approprié*	Proposition 296	Pour la prévention et le traitement des troubles du sommeil, se référer aux recommandations communes sur le sujet : définition des troubles du sommeil pour bien les identifier, mesures d'hygiène en premier lieu (alimentation, mobilisation, physique, sensoriel, etc.), pratique cadrée des hypnotiques, mélatonine selon les indications de l'AMM (avis d experts). * En prévention de conflits d'intérêts, restriction de participation d'un expert au vote, du fait de ses liens d'intérêts.
Proposition 297	0	0	0	0	0	0	0	3	19	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 297	Valoriser et encourager le regroupement des soins, lorsque ces derniers sont justifiés (avis d experts).
Proposition 298	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 298	Réévaluer la pertinence et l'efficacité / tolérance des traitements médicamenteux, notamment psychotropes (notamment prise de poids, troubles du rythme cardiaque, diminution de la vigilance), en lien avec le référent médical, généraliste ou avec le psychiatre (avis d experts).
Proposition 299	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 299	Prévenir les facteurs de risque notamment cardiovasculaires et métaboliques (obésité, hypertension, diabète, hyperlipidémie) et les effets indésirables des psychotropes (avis d experts).
Proposition 300	1	0	0	0	1	0	0	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 300	Promouvoir les actions de promotion de la santé (avis d experts).
Proposition 301	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 301	Afin de lutter contre la sédentarité de la personne, de réduire les comorbidités et de contenir les effets du vieillissement, promouvoir les activités physiques régulières dans le parcours de vie, si nécessaire par un accompagnement individuel adapté aux capacités de la personne (avis d experts).
Proposition 302	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 302	Prescrire du sport et permettre l'accès aux dispositifs permettant une activité physique dans sa ville ou territoire. Promouvoir les programmes d'activités physiques adaptées (avis d experts).
Proposition 303	1	0	0	0	0	0	0	1	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 303	Promouvoir les règles d'hygiène. Enseigner auprès des personnes autistes une bonne hygiène (corporelle, bucco-dentaire, alimentaire, activité physique, sommeil, etc.) et pour celles vivant en établissement médico-social ou hospitalisées au long cours, s'assurer que l'organisation des structures permet la mise en place de ces actions de promotion de la santé (avis d experts).
Proposition 304	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 304	Proposer une éducation thérapeutique autour du soin du corps et de l'hygiène corporelle (connaissance du schéma corporel, reconnaissance et localisation de la douleur) (avis d experts).
Proposition 305	0	0	0	0	0	1	0	2	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 305	Sensibiliser les représentants légaux, dont les tuteurs institutionnels, à la nécessité de soins (avis d experts).
Proposition 306	1	0	0	0	2	0	1	2	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 306	Échanger avec la personne et son entourage quand elle évoque les médecines non conventionnelles (par exemple, phytothérapie, régimes particuliers, etc.) (avis d experts).

	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote		Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8							9
																8.2 Soins psychiatriques Les personnes autistes peuvent avoir des troubles psychiatriques comme tout un chacun (constat). Il n'existe pas d'indication des psychotropes spécifique à l'autisme (constat).
Proposition 307	0	0	0	0	1	0	0	3	18	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 307	Être attentif à rechercher des comorbidités psychiatriques. Ne pas confondre les moments de retrait en rapport avec les particularités liées à l'autisme avec des symptômes comorbides (avis d'experts).	
Proposition 308	0	0	0	0	2	2	0	1	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 308	Favoriser l'accès aux soins psychiatriques en cas de comorbidités psychiatriques identifiées (avis d'experts).	
Proposition 309	0	0	0	0	1	1	1	2	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 309	En l'absence de données spécifiques sur les traitements des troubles psychiatriques associés à l'autisme, se référer aux recommandations existantes pour ces troubles, toujours en tenant compte du fonctionnement de la personne (avis d'experts).	
Proposition 310	0	0	0	0	2	0	0	5	15	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 310	Évaluer les bénéfices/risques des traitements psychotropes régulièrement et éviter la polymédication de psychotropes, les réduire éventuellement au cours d'une hospitalisation, pour ajustement du traitement ; il serait souhaitable que chaque structure puisse avoir recours à un avis éclairé (éventuellement avec la télémédecine) (avis d'experts).	
Proposition 311	0	0	1	0	0	0	0	1	20	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 311	Éviter autant que faire se peut la polymédication (avis d'experts).	
Proposition 312	1	0	0	0	0	0	0	3	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 312	Accompagner plus particulièrement les remaniements de traitement par des observations d'équipes médicales spécialisées dans le domaine (avis d'experts).	
																8.3 Transitions en cas d'hospitalisation
																En amont de l'admission :
Proposition 313	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	9	9	Accord fort approprié	Proposition 313	Disposer du dossier de liaison d'urgence de la personne sur son lieu d'hébergement. Celui-ci contient des informations importantes (pathologies, allergies, traitement, outils de communication, habitudes de vie et comportement, points de vigilance, coordonnées du représentant légal) à donner à chaque hospitalisation en urgence ou non (avis d'experts).	
Proposition 314	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 314	Planifier une concertation entre l'équipe médico-sociale et l'équipe hospitalière (établissements de santé, spécialisé ou non en psychiatrie) sur les objectifs attendus de l'hospitalisation (bilan somatique, modification du traitement psychotrope à envisager, etc.) (avis d'experts).	
Proposition 315	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 315	Ne pas hésiter à faire appel à une personne de l'entourage familial ou professionnel de l'adulte autiste, en qui elle a confiance, pour réduire le stress en cas d'hospitalisation, soutenir et accompagner l'adulte autiste (avis d'experts).	
																Lors des hospitalisations :
Proposition 316	1	0	0	0	0	0	0	2	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 316	Remettre les informations utiles contenues dans le dossier de la personne et appliquer les protocoles formalisés en équipe : - protocole d'hospitalisation - protocole de préparation de la sortie d'hospitalisation et de relais - les synthèses où s'inscrivent le déroulement journalier, les modalités de régulation / d'apaisement de la personne, les points de vigilance au niveau somatique - les modifications de traitement médicamenteux effectué et la surveillance des effets secondaires (avis d'experts)	
																Préparation de la sortie :
Proposition 317	1	0	0	0	0	0	0	4	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 317	Planifier une concertation entre l'équipe hospitalière et l'équipe médico-sociale sur les soins et pratiques à poursuivre (synthèse sur les points de vigilance au niveau somatique, modification du traitement médicamenteux effectué et la surveillance des effets secondaires (notion dans le plan de soins individualisé (PSI) de « Besoins connus et aménagements mis en place (transposables en établissement médico-social ou dans le lieu de vie proposé) ») (avis d'experts).	
Proposition 318	1	0	0	0	0	0	1	1	19	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 318	Mettre en place des outils de suivi hôpital-domicile-établissement, (cahier ou fiche de liaison...) ou un relais avec des visites à domicile régulières, et planifier/organiser l'accompagnement physique par un professionnel « référent » (avis d'experts).	

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
Proposition 319	1	0	0	0	1	0	1	2	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 319	<p>9. Prévention et gestion des comportements-problèmes Les recommandations qui suivent sont à mettre en lien avec les recommandations « Les comportements-problèmes au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés : prévention et réponses. » Saint-Denis : Anesm, 2016.</p> <p>Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une évaluation fonctionnelle couvrant tous les domaines (tableau) ; - présence d'un outil fiable de gestion des comportements-problèmes.
Proposition 320	1	0	0	0	1	0	2	3	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 320	<p>9.1 Prévention des comportements-problèmes</p> <p>Mettre en place au sein des établissements une démarche de prévention et gestion des comportements-problèmes. Différentes approches peuvent aider à structurer cette démarche : évaluation fonctionnelle, accompagnement environnemental (avis d'experts).</p>
Proposition 321	1	0	0	0	0	0	1	2	18	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 321	<p>Mettre en œuvre les mesures habituelles de prévention : s'assurer que l'ensemble des bilans (fonctionnement, environnemental, somatique, etc.) ainsi que les interventions nécessaires sont mises en œuvre (outils de communication, adaptation de l'environnement sonore et lumineux, etc...). Être vigilant aux problèmes de comportement qui sont attribués à tort à l'autisme alors que les besoins nécessaires à la sécurité de base des personnes autistes ne sont pas remplis (environnement inadapté) (avis d'experts).</p>
Proposition 322	0	0	0	0	0	0	0	2	20	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 322	<p>Formuler et prendre en considération, les intérêts et les envies de la personne dans les interventions et activités qui lui sont proposées. Considérer les compétences et les capacités de la personne au-delà du comportement-problème (avis d'experts).</p>
Proposition 323	1	0	0	0	0	1	2	2	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 323	<p>Définir en amont dans les plans d'intervention individualisés la typologie des « comportements-problèmes » pouvant survenir ainsi que leurs conséquences, les moyens à déployer et la coordination nécessaire à leur gestion (avis d'experts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse des différents scénarii et leurs conséquences (description) les plus contraignantes (pour la personne et son environnement) - les mesures d'organisation - les méthodes d'interventions - les moyens et équipements nécessaires à la protection de la personne, des autres résidents, du personnel, de l'environnement humain et matériel - les circuits « d'alerte » et d'information des responsables d'ESSMS et gestionnaires ainsi que celui des parties prenantes (la personne et/ou son représentant légal).
Proposition 324	1	0	0	0	0	1	2	1	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 324	<p>Évaluer les ressources et les limites de l'environnement. Prévoir dans le plan d'intervention un travail sur l'aménagement de l'environnement et des aides visuelles adaptées (pour repérer des temps clés de la journée). Proposer par exemple des méthodes de structuration du travail par le séquençage, la limitation des stimuli sensoriels (avis d'experts).</p>
Proposition 325	1	0	0	0	0	0	1	0	20	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 325	<p>Prévoir des temps d'activités physiques, de relaxation ou des interventions sensorielles (habituations, atténuation), en fonction des particularités, besoins et attentes de la personne (avis d'experts).</p>
Proposition 326	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 326	<p>Préciser les modalités de gestion de l'urgence avec les proches, notamment en mentionnant dans le cadre d'une prévention secondaire les points de vigilance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les signes annonciateurs d'une crise - l'expression des différentes phases d'une crise - les gestes et paroles à privilégier - la personne à prévenir et les coordonnées le cas échéant - la répartition des rôles en cas de crise - les techniques pour se protéger de certains coups.
Proposition 327	0	0	0	0	0	0	2	1	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 327	<p>Établir, lorsque l'adulte autiste a déjà eu des comportements-problèmes (en prévention secondaire), des plans d'intervention de gestion répondant aux caractéristiques spécifiques de chaque personne. Ils permettent aux équipes une réactivité optimale et limitent également les débordements de crises. Ils peuvent se faire à partir de documents opérationnels ayant pour objectif d'enregistrer chaque moyen à mettre en place en cas de « comportements-problèmes » afin de (avis d'experts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser efficacement et rapidement le déploiement nécessaire à la gestion de la situation - organiser les actions premières à mener - faciliter les interventions.

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation 1 = désaccord total 9 = accord total 5 = indécision									Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8						9
9.2 Gestion des comportements-problèmes															
Proposition 328	0	0	0	0	1	0	3	1	17	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 328	Simplifier la mise en œuvre de la gestion des comportements-problèmes. Des interventions graduées sont nécessaires ; une gestion complexe systématique sera contreproductive (avis d experts).
Proposition 329	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 329	Vérifier en première intention si le comportement manifesté n est pas le signe d une douleur, aiguë ou chronique. Rechercher systématiquement une comorbidité somatique (diagnostic différentiel) et la traiter le cas échéant (avis d experts).
Proposition 330	0	0	0	1	1	1	2	3	14	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 330	Proposer un traitement en cas de trouble psychiatrique associé (par exemple : anxiété, dépression), incluant des interventions psychologiques ou médicamenteuses (avis d experts).
Proposition 331	0	0	0	0	0	0	1	3	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 331	S assurer que les mesures habituelles de prévention ont bien été mises en œuvre (mise à disposition des outils de communication, adaptation de l'environnement, etc.) (avis d experts).
Proposition 332	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 332	Informier, guider, former et soutenir les parents et les aidants (les familles, les responsables, etc.) (constat).
Proposition 333	0	0	0	0	0	1	0	2	19	0	6	9	Accord relatif approprié	Proposition 333	Réfléchir aux circonstances des comportements-problèmes et aux stratégies mises en place si ces comportements se répètent. Situer le trouble du comportement dans l histoire du sujet (avis d experts).
Proposition 334	2	0	0	0	0	2	1	2	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 334	S il n a pas été identifié de troubles somatiques ou psychiatriques associés, ni de problème lié à l'environnement physique ou social déclenchant ou maintenant le CP proposer en première intention une intervention psycho-sociale pour le comportement-problème (avis d experts).
Proposition 335	2	0	0	0	2	1	0	0	17	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 335	Avec l intervention d une personne formée aux méthodes cognitivo-comportementales, proposer une intervention psycho-sociale fondée sur (avis d experts) : - une évaluation fonctionnelle du comportement déclinée en fonction des ressources du champ, visant à identifier les facteurs qui paraissent déclencher le comportement-problème, les conséquences de ce dernier et les besoins que la personne tente de satisfaire en ayant ce comportement - la nature et la sévérité du comportement - les antécédents familiaux et personnels - les facteurs propres à la personne (caractéristiques biologiques et génétiques : âge, sexe ; besoins physiques de la personne et ses capacités, compétences personnelles et sociales ; habitudes de vie et comportements ; caractéristiques socio-économiques, etc.) - les facteurs environnementaux humains (notamment la capacité de soutien de l'équipe et du partenaire, de la famille ou des aidants, du milieu professionnel) et l'environnement physique - les préférences de la personne et, éventuellement, du partenaire, de la famille ou des aidants - l histoire des soins et de l'accompagnement par le passé.
Proposition 336	2	0	0	0	0	2	0	2	16	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 336	À partir des hypothèses réalisées par l'équipe pluriprofessionnelle, construire et mettre en place des interventions psychosociales/socio-éducatives individualisées adaptées aux ressources de la structure (avis d experts) : - graduer les interventions en fonction du niveau de gravité, ou en fonction du ou des comportement(s) cible clairement identifié(s) - définir un objectif de résultats liés à la qualité de vie - définir une évaluation et une modification des facteurs environnementaux qui peuvent contribuer à déclencher ou à maintenir ce comportement - définir clairement une stratégie d intervention : celle-ci peut consister en (i) l'apprentissage de compétences spécifiques (de communication par exemple), (ii) l'aménagement de l'environnement (de l'emploi du temps par exemple) ou encore, (iii) en dernier recours (excepté si le comportement-problème est l'expression d une douleur ou d une affection somatique) l intervention choisie peut être la prescription d un traitement médicamenteux - prévoir une échéance pour obtenir les objectifs de l intervention (pour inciter à modifier les stratégies d intervention qui n apportent pas de changement dans le délai prévu) ; - prévoir une évaluation systématique du ou des comportements cible avant et après l intervention pour vérifier que les résultats souhaités sont atteints ; - prévoir un travail sur les capacités d adaptation du comportement.
Proposition 337	2	0	0	0	0	0	2	4	14	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 337	Quand il n y a pas de réponse ou une réponse limitée aux interventions précédentes, envisager de prescrire un psychotrope après prise en compte de la balance bénéfiques/risques. Les utiliser de manière mesurée et en surveiller précisément les effets sur la qualité de vie. Évaluer ses effets après quelques semaines et l'arrêter en cas d absence d amélioration (avis d experts).
Proposition 338	2	0	1	0	1	2	0	1	15	0	1	9	Absence de consensus	Proposition 338	Envisager avec un médecin (coordonnateur, médecin traitant, médecin des services d urgence) d hospitaliser (HAD, urgences, hôpital psychiatrique, établissement de santé) l'adulte autiste pour un comportement-problème en cas de (avis d experts) : (faire coter séparément) - demande de la personne - ou mise en danger de la personne ou de son entourage - ou état général altéré ou suspicion d une origine somatique au comportement-problème - ou comportement-problème grave et itératif avec nécessité d anticiper des périodes de répit - ou épuisement des aidants face à une situation grave afin d être soutenu par le service hospitalier accueillant - épuisement des équipes face à une situation grave afin de travailler en relai avec le service d hospitalisation qui va accueillir.
Proposition 339	0	0	0	0	1	0	0	1	20	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 339	En cas de mise en danger pour l'adulte autiste et son environnement, mettre en sécurité la personne et son entourage (avis d experts).
Proposition 340	0	0	0	0	0	0	2	2	18	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 340	Tracer dans un document les interventions et modifications proposées et leurs résultats. Formaliser dans le projet personnalisé les interventions/stratégies mises en place qui fonctionnent (avis d experts).
Proposition 341	0	0	0	0	0	0	1	2	19	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 341	Partager les informations sur les types d interventions pour qu elles soient cohérentes quel que soit le lieu de mise en œuvre (milieu familial, autres lieux d accueil). Donner des moyens à l'entourage familial et aux aidants pour être accompagnés en cas de survenue de comportements- problèmes (avis d experts).

Proposition	Nombre de votes selon la valeur de la cotation										Nombre de valeurs manquantes	Minimum	Médiane	Résultat du vote	Libellé de la proposition cotée
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9					
10. Vieillesse En l'absence d'études spécifiques, les recommandations proposées ne sont que généralistes et de bon sens.															
Proposition 342	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 342	Les enjeux et effets attendus pour les adultes autistes sont : - la continuité et cohérence des interventions lors du passage de l'avancée en âge au vieillissement ; - accompagnement de la personne en fin de vie.
Proposition 343	0	0	0	1	0	0	0	1	20	0	4	9	Absence de consensus	Proposition 343	Évaluer l'état de santé de l'adulte autiste vieillissant le plus exhaustivement possible, afin de mieux comprendre les enjeux de son suivi médical et de son accompagnement notamment en cas d'autisme syndromique. Tenir compte de l'hypothèse d'une fragilité et d'un vieillissement précoce ou accéléré (avis d'experts).
Proposition 344	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 344	Évaluer, lors de cette évolution, l'état de santé de la personne afin de prévenir les complications au long cours des TSA et de leurs comorbidités directes ou indirectes, et ainsi d'améliorer sa qualité de vie (avis d'experts).
Proposition 345	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 345	Agir sur la fragilité par des actions de prévention primaire à mettre en place (ex : exercice physique et nutrition adaptés) et secondaire (évaluation gériatrique standardisée et traitement des pathologies chroniques et la prévention des chutes) (avis d'experts).
Proposition 346	0	0	0	0	0	0	0	1	21	0	8	9	Accord fort approprié	Proposition 346	Adapter le projet de vie en fonction du rythme, de l'âge et du niveau de fatigabilité de la personne (avis d'experts).
Proposition 347	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 347	Reconsidérer le projet de service ou d'établissement et la formation du personnel au regard du vieillissement du public accueilli afin de redonner du sens et des objectifs positifs à l'accompagnement personnalisé.
Proposition 348	0	0	0	0	0	0	1	1	20	0	7	9	Accord fort approprié	Proposition 348	Reconsidérer l'environnement de la personne et repenser l'aménagement pour l'adapter à ses besoins (avis d'experts).
Proposition 349	0	0	1	0	2	0	0	1	18	0	3	9	Absence de consensus	Proposition 349	Envisager un partenariat avec un EHPAD ou un établissement adapté, en vue d'organiser des rencontres et des temps d'adaptation (repas, activité), et de faciliter l'accueil ultérieur éventuel (avis d'experts).
Proposition 350	0	0	0	0	1	0	0	0	21	0	5	9	Accord relatif approprié	Proposition 350	Accompagner la personne dans les soins palliatifs. Il peut être difficile de repérer et gérer la douleur en fin de vie (avis d'experts).